

RÉGION BRETAGNE

**Schéma Régional d'Aménagement,
de Développement Durable et
d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

**Contribution
des Côtes d'Armor**

CONTACT

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES
9 PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1



Région Bretagne

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Contribution des Côtes d'Armor

Améliorer les conditions de vie des Bretons est l'affaire de tous. Région, Départements, Intercommunalités, Communes, établissements publics, société civile, nous sommes tous concernés par les enjeux du développement des territoires.

Au Département des Côtes-d'Armor, chef de file des solidarités territoriales, nous plaçons cet enjeu au rang de nos préoccupations principales.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous agissons en faveur de l'équilibre entre territoires urbains et ruraux, entre le littoral et le Centre-Bretagne ou encore entre l'Est et l'Ouest. Par une approche équitable, l'investissement, l'expertise et la livraison d'un service public de proximité, nous participons à la réduction des fractures sociales et territoriales.

Nous entendons poursuivre ces efforts en proposant une action publique ambitieuse, raisonnée et concertée.

Nous avons élaboré notre contribution au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans ce sens. Elle s'inscrit dans une logique que nous défendons fermement, c'est-à-dire celle de la contractualisation.

Si le Schéma offre un cap stratégique, nous devons en décliner des actions pertinentes.

Le SRADDET, des enjeux partagés et une ambition commune

Ainsi, le Schéma régional doit s'entendre comme un projet commun pour une Bretagne Nord ambitieuse, qui valorise les richesses des territoires et protège les communes les plus vulnérables. Il est essentiel, sinon indispensable, d'adapter notre région aux défis de la compétition internationale, du climat, de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi, du numérique et des mobilités.

La réponse à ces défis est complexe et il convient d'apporter des solutions adaptées qui n'entretiennent pas les déséquilibres, mieux qui les résorbent.

Nous avons en Côtes-d'Armor des pôles d'excellence, notamment à Saint-Brieuc, Dinan, Lannion, ou encore Ploufragan. Nous les soutenons. Mais nous envisageons, dans le même temps, le soutien au développement des territoires fragilisés par la désertification médicale ou encore la perte de dynamisme des commerces locaux.

La question qui se pose, c'est également celle de l'avenir des communes à taille humaine face à la métropolisation. En Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc doit affirmer sa place entre Rennes et Brest. Si la compétition internationale existe, la concurrence régionale doit être protectrice.

La Bretagne Nord, un territoire en transition

Le Schéma est l'occasion unique de mettre en avant les spécificités de la Bretagne Nord en général, et costarmoricaines en particulier. La solidarité territoriale doit avoir un sens portée par une vision stratégique, présentée par le SRADDET, et par des actions pertinentes, conçues par les Départements et leurs partenaires.

Le Département doit se voir, aux côtés de la Région, comme une collectivité stratégique. Par notre contribution, le Schéma renforce cette position.

Par ailleurs, si les Côtes-d'Armor sont un département en mutation, nous devons accompagner ces changements par l'innovation. Elle nous permettra de trouver des solutions aux transitions multiples auxquelles nous sommes confrontés. Le développement durable, la transition écologique, le très haut débit sont autant de sujets incontournables.

Enfin, il est impératif de mobiliser non seulement les acteurs, mais aussi les financements qui nous permettront de transformer ces difficultés en opportunités.

Travaillons ensemble pour le développement et l'équilibre des territoires bretons, le Département des Côtes-d'Armor s'engage pour la réussite de tous !

Alain CADEC

Président du Département des Côtes-d'Armor

Député européen

Sommaire

① UN TERRITOIRE AVEC DES SPÉCIFICITÉS AUX ENJEUX FORTS (Page 6)

1.1 Enjeux démographiques : les tendances récentes (Page 6)

- Une décélération du rythme de croissance démographique
- Un déficit naturel accentué par une baisse significative du nombre de naissance
- Un indice de jeunesse qui se détériore
- Entre autres conséquences, une baisse des effectifs scolaires
- Une participation plus limitée aux mobilités régionales
- Un risque de décrochage et d'éclatement du territoire départemental

1.2 Enjeux des solidarités humaines (Page 12)

- Une population vieillissante et dépendante
- Une situation économique moins dynamique que chez ses voisins bretons
- Habitat et mobilités : l'étalement urbain se généralise

1.3 Réorganisation territoriale : une carte intercommunale « en trompe l'œil » (Page 21)

- D'une intercommunalité « de proximité à taille humaine » à des groupements « XXL »
- Une stratégie d'adaptation au contexte costarmoricain caractérisé par une plus forte ruralité
- Une volonté de relever les nouveaux défis auxquels les territoires sont confrontés
- Des points de vigilance
- Une nécessaire mobilisation collective des territoires costarmoricains

② DONT LES ATOUTS ET RESSOURCES DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS ET RENFORCÉS (Page 26)

2.1 – Garantir un territoire équilibré par les solidarités territoriales (Page 26)

- La contractualisation comme outil d'équité et de solidarité avec les territoires
- L'accessibilité aux services publics, enjeu d'information, de solidarité sociale et de citoyenneté
- Le territoire du Centre Bretagne comme enjeu de développement et d'attractivité

2.2 – Garantir l'accessibilité du territoire et les déplacements par les infrastructures départementales (Page 28)

- Un réseau routier de qualité et en constante amélioration
- L'intermodalité en plein développement
- Investir dans les ports pour le développement de leur activité
- Améliorer la couverture internet et de l'accès aux outils numérique

2.3 – Garantir le bien être, l'épanouissement et l'attractivité par la qualité de vie (Page 32)

- Vivre dans un habitat décent et accessible aux publics en difficultés
- Vivre dans un territoire vivant et attractif
- Etudier et faire de la recherche-innovation

2.4 – Garantir la diversité et la richesse de notre environnement par la préservation durable du patrimoine naturel (Page 33)

- Assurer une préservation durable des sites naturels majeurs costarmoricaïns
- La qualité de l'eau, une priorité
- Soutenir l'agriculture, marqueur économique, social et foncier de notre territoire

Conclusion (Page 35)

Annexe : Éléments cartographiques complémentaires pour bien comprendre les évolutions et recompositions territoriales à l'œuvre en Côtes d'Armor (Page 36)

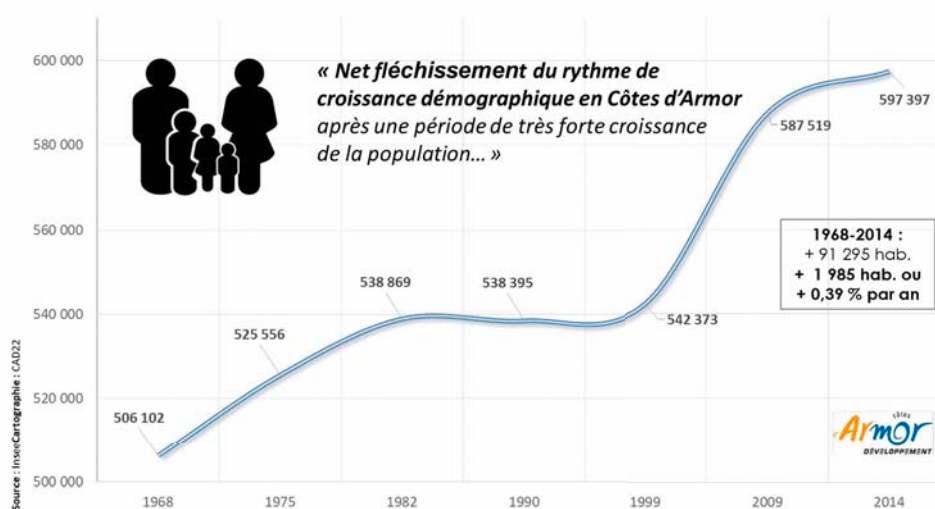
① UN TERRITOIRE AVEC DES SPÉCIFICITÉS AUX ENJEUX FORTS

1.1 Les enjeux démographiques liés aux tendances récentes

Une décélération du rythme de croissance démographique

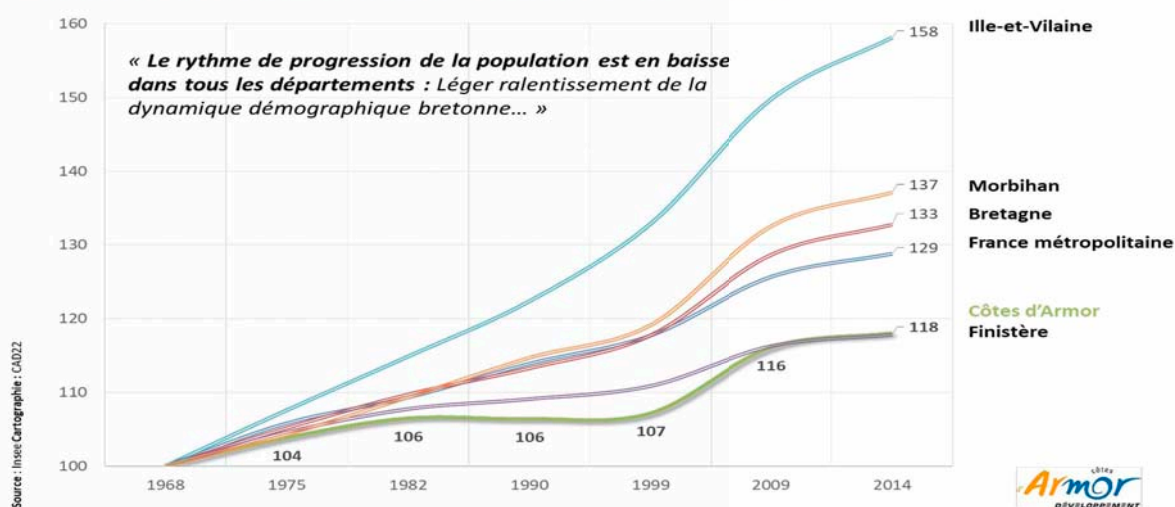
Les Côtes d'Armor, département le plus vaste de Bretagne, est aussi depuis les années 50, au cours desquelles a débuté un exode rural massif, le moins peuplé. Plus récemment, **le rythme de croissance démographique, extrêmement soutenu au cours de la période 1999-2009 (+ 4 515 hab. par an, + 0,83 %), a ensuite nettement fléchi entre 2009 et 2014 (+ 1 975 hab. par an, + 0,33 %)**. Au dernier recensement, les Côtes d'Armor comptaient **597 397 habitants** (18 % de la population municipale bretonne) pour une densité moyenne de **87 habitants au km²** (Bretagne : 120).

Evolution de la population municipale 1968-2014 - COTES D'ARMOR

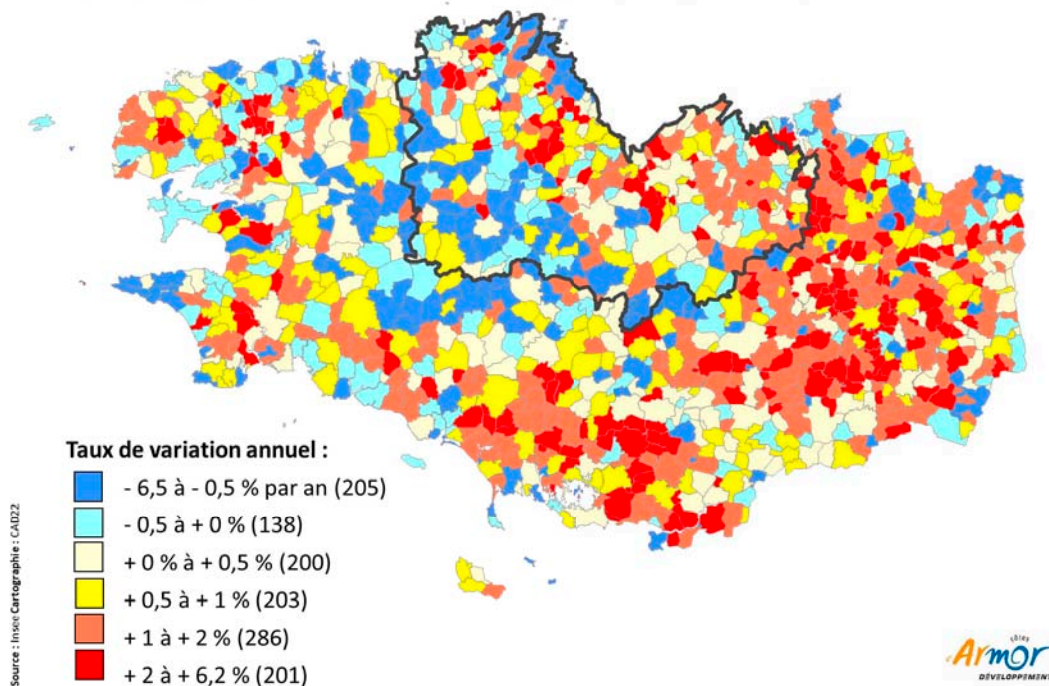


Si le rythme de croissance démographique a diminué dans les quatre départements bretons au cours de la dernière période intercensitaire (2009-2014), y compris en Ille-et-Vilaine, **les fléchissements les plus significatifs concernent bien les Côtes d'Armor et le Finistère** dont les rythmes d'évolution démographique sont historiquement proches.

Evolutions comparées de la population 1968-2014 - Base 100 en 1968



Evolution de la population 2009-2014 – COMMUNES BRETAGNE – Taux de variation annuel

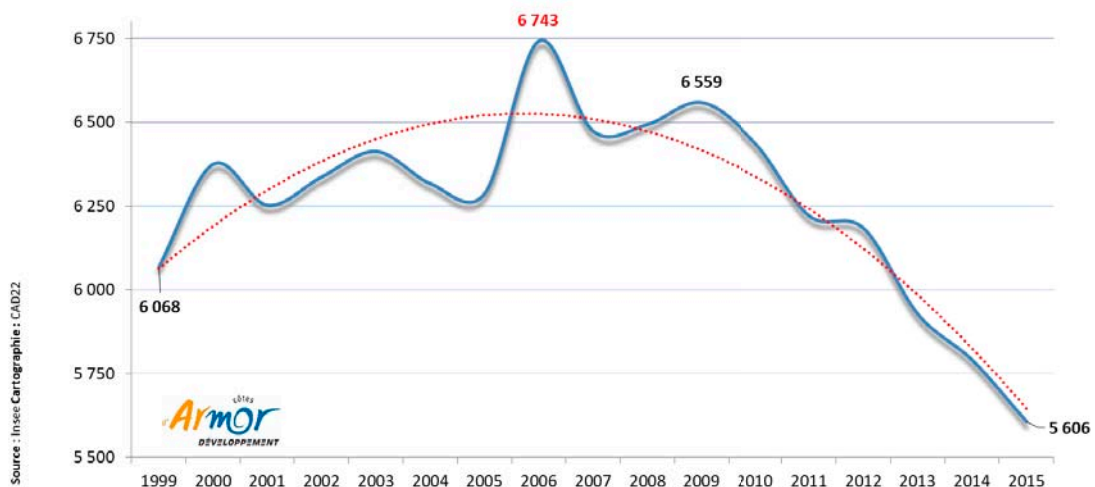


Zoom sur les Côtes d'Armor : Entre 2009 et 2014, 123 communes des Côtes d'Armor sur un total de 256 ont perdu des habitants (contre 72 entre 1999 et 2009). Limitées au quart sud-ouest du département jusqu'en 2009, les baisses récentes de population se sont étendues à de nombreuses communes du quart nord-ouest situées notamment en secteur littoral. 45 communes, situées pour l'essentiel dans la portion sud-ouest (Kreiz Breizh) et le littoral nord-ouest (Trégor et Goëlo) des Côtes d'Armor, cumulent déficits naturels et migratoires.

Un déficit naturel accentué par une baisse significative du nombre de naissance

L'augmentation de la population costarmoricaine résulte uniquement du solde migratoire. L'arrivée de nouveaux habitants d'Ile-de-France contribue largement à cet excédent. A contrario, le solde migratoire des Côtes d'Armor avec les trois autres départements bretons est nettement déficitaire, en particulier avec l'Ille-et-Vilaine qui voit arriver sur son territoire le plus grand nombre de migrants costarmoricains.

Evolution des naissances domiciliées 1999-2015 – COTES D'ARMOR



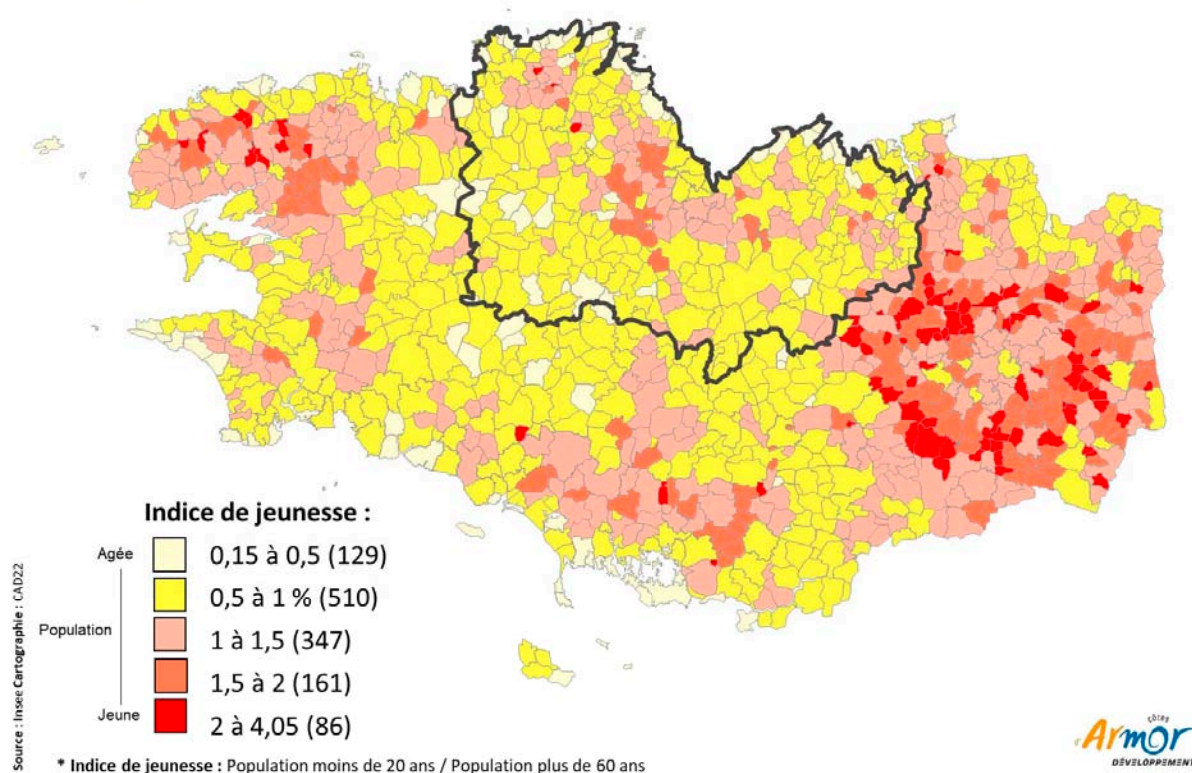
Pour ce qui est du solde naturel, en dehors de quelques années exceptionnelles, **le nombre de décès reste généralement supérieur à celui des naissances qui ne cesse de chuter régulièrement depuis 2006** : - 1 137 naissances en 2015 par rapport au niveau de 2006, - 16,9 % (Cf. graphique ci-dessus).

Un indice de jeunesse qui se détériore

Indicateur inversé du niveau de vieillissement de la population, **l'indice de jeunesse¹ est nettement plus favorable dans les communes constitutives des principales agglomérations bretonnes et de leurs périphéries** : Rennes, Brest, Vannes et, mais dans une moindre mesure, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc, Lannion, Saint-Malo. A l'inverse, **les communes rurales et littorales sont caractérisées par un indice de jeunesse faible** (population âgée plus importante).

Zoom sur les Côtes d'Armor : Entre 2009 et 2014, l'indice de jeunesse s'est détérioré dans un grand nombre de communes des Côtes d'Armor localisées notamment dans le quart sud-ouest du département et le long du littoral. Cette évolution concerne également le cœur et, parfois, tout ou partie de la périphérie de certaines agglomérations costarmoricaines (Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion).

Indice de jeunesse * de la population 2014 – COMMUNES BRETAGNE

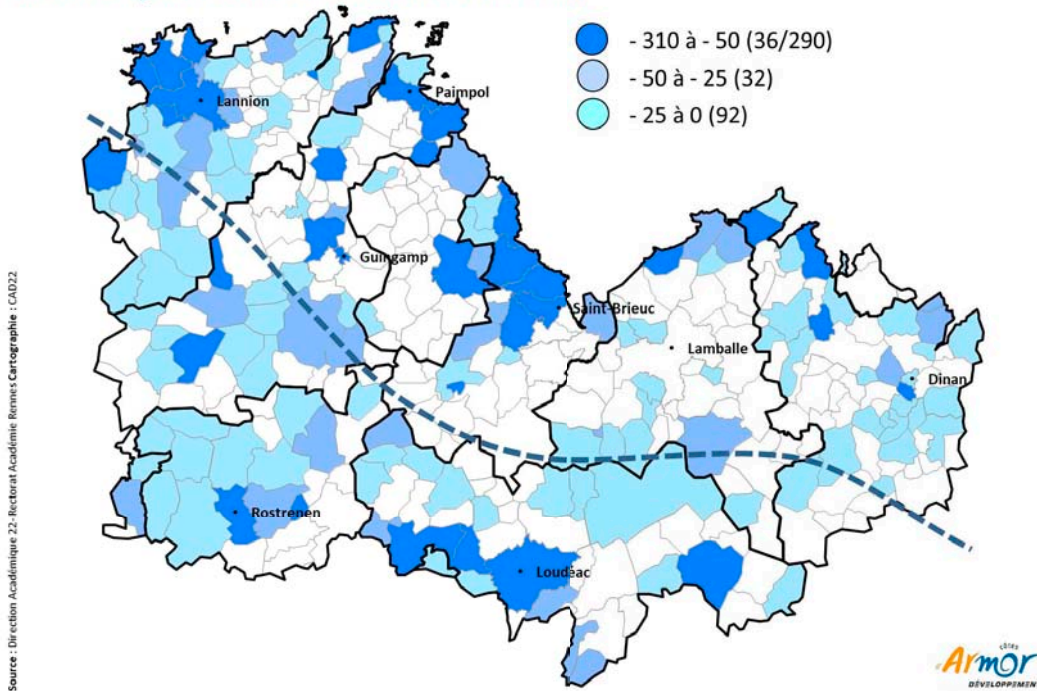


Entre autres conséquences, une baisse des effectifs scolaires

Le cumul sur de nombreux territoires bretons d'un vieillissement de population et d'une réduction significative du nombre de naissances se traduit par **une importante diminution des effectifs scolaires**. Logiquement concentrés dans les principales villes du département, qui subissent également les plus fortes baisses (en nombre d'enfants), **ces effectifs croissent fortement dans les communes proches des pôles d'emploi de Saint-Brieuc, Lamballe et Dinan**.

1 **Indice de jeunesse** : Rapport entre le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans et celui de 60 ans et plus

Evolution « négative » des effectifs scolaires 2006-2016 - Nombre



La moitié ouest des Côtes d'Armor se distingue par des progressions importantes dans des communes relativement éloignées des pôles urbains qui structurent cette portion du département (Lannion, Guingamp, Tréguier). Ainsi, avec d'autres critères (possibilité de logement, éloignement de l'emploi, présence minimale d'équipements et de services à la population...), la qualité des axes routiers semble jouer un rôle non négligeable dans les logiques d'implantation des ménages qui impactent directement les effectifs scolaires des communes concernées.

Zoom sur les Côtes d'Armor (Cf. cartes en annexe) : Entre 2006 et 2016, soit sur une période de 10 années, l'effectif scolaire dans les écoles publiques et privées des Côtes d'Armor a baissé de - 5,37 % (- 3 188 enfants) soit de - 0,53 % en moyenne annuelle. Les prévisions sur 3 ans (rentrées 2016 à 2019), fournies par le Rectorat d'Académie, concluent à une amplification de cette tendance : - 2 741 enfants scolarisés entre 2016 et 2019 soit une baisse de - 4,88 % sur 3 ans ou de - 1,62 % en moyenne annuelle (Ille-et-Vilaine : - 0,48 % par an, Morbihan : - 1,26 %, Finistère : - 1,58 %).

Une participation plus limitée aux mobilités régionales

Ce risque de décrochage de l'espace nord-breton est amplifié par la montée en puissance, aux deux extrémités de la Bretagne, des métropoles de Rennes et de Brest dotées d'équipements et de fonctions spécifiques, d'un marché du travail très étendu, d'universités et de structures de recherche renommées, etc...

La série de cartes qui suit a été réalisée par la Fédération régionale des Agences d'urbanisme et de développement de Bretagne (dont CAD). Elles permettent de visualiser et de mesurer les principaux flux de population au sein de l'espace régional qu'il s'agisse des mobilités résidentielles (changement de domicile), professionnelles (déplacements domicile-travail), à des fins d'études (notamment supérieures), ou d'accès aux soins.

Quel que soit l'indicateur choisi, **les flux les plus importants, entrants et sortants, concernent l'aire urbaine de Rennes**, soit préférentiellement à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine, soit dans le cadre d'échanges privilégiés avec la métropole nantaise ou les aires urbaines qui jalonnent le sud de la Bretagne (notamment Vannes et Lorient), ces dernières étant par-ailleurs fortement connectées les unes aux autres jusqu'à Brest.

Zoom sur les Côtes d'Armor : Les échanges de populations avec les autres départements bretons sont moins fréquents et volumineux. En dehors de flux de populations entrants et sortants avec la région rennaise, les aires urbaines costarmoricaines (à l'exception de celle de Dinan tournée vers Saint-Malo et Rennes) fonctionnent préférentiellement entre elles au sein de l'espace départemental.

Un risque de décrochage et d'éclatement du territoire départemental

Au final, toutes ces évolutions socio-économiques, variables selon les communes et EPCI, se traduisent par **une double fracture territoriale de l'espace costarmoricain** (nord-sud et est-ouest) qui porte en elle **un risque de décrochage mais également d'éclatement des Côtes d'Armor par un « effet centrifuge »** sous l'effet des zones d'influence grandissantes sur une portion croissante du département des métropoles rennaise (moitié est du département) et, mais dans une moindre mesure, brestoïse (frange ouest).

Evolution de la population 1999-2009 & 2009-2014 - EPCI BRETAGNE - Taux de variation annuel

« Confirmation d'une **nette fracture démographique entre deux portions est et ouest du territoire régional**

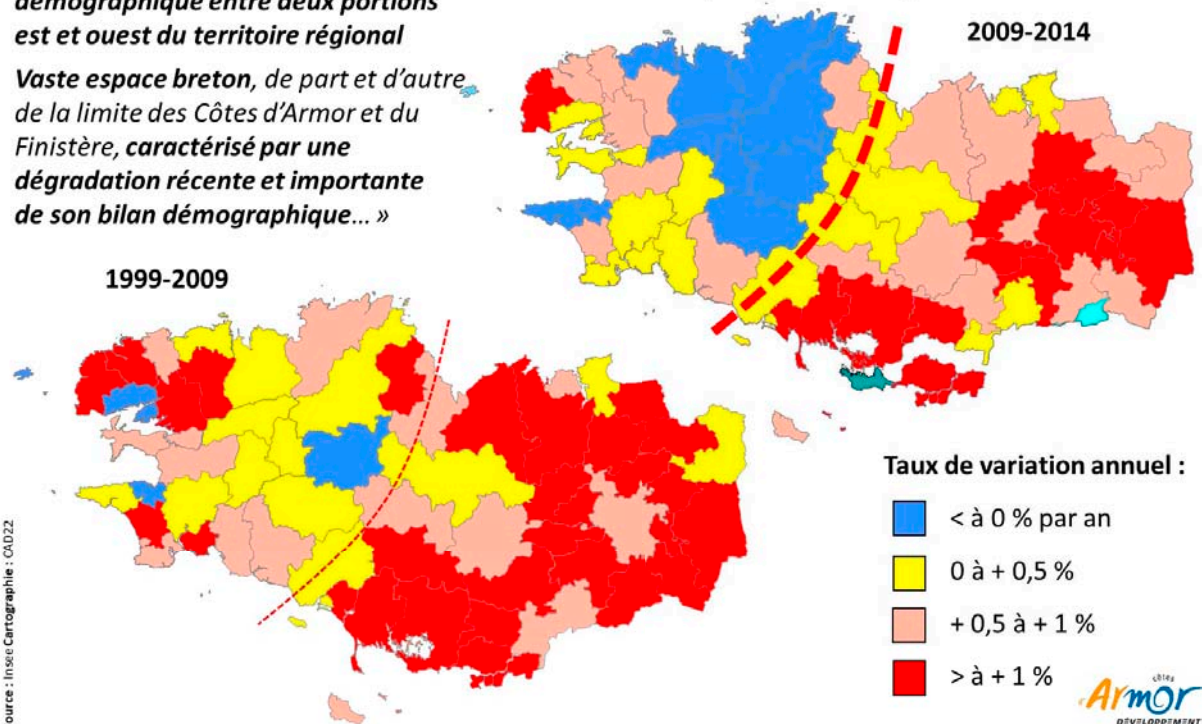
Vaste espace breton, de part et d'autre de la limite des Côtes d'Armor et du Finistère, caractérisé par une dégradation récente et importante de son bilan démographique... »

Enjeu « Nord Bretagne »

2009-2014

1999-2009

Source : Insee Cartographie : C0022



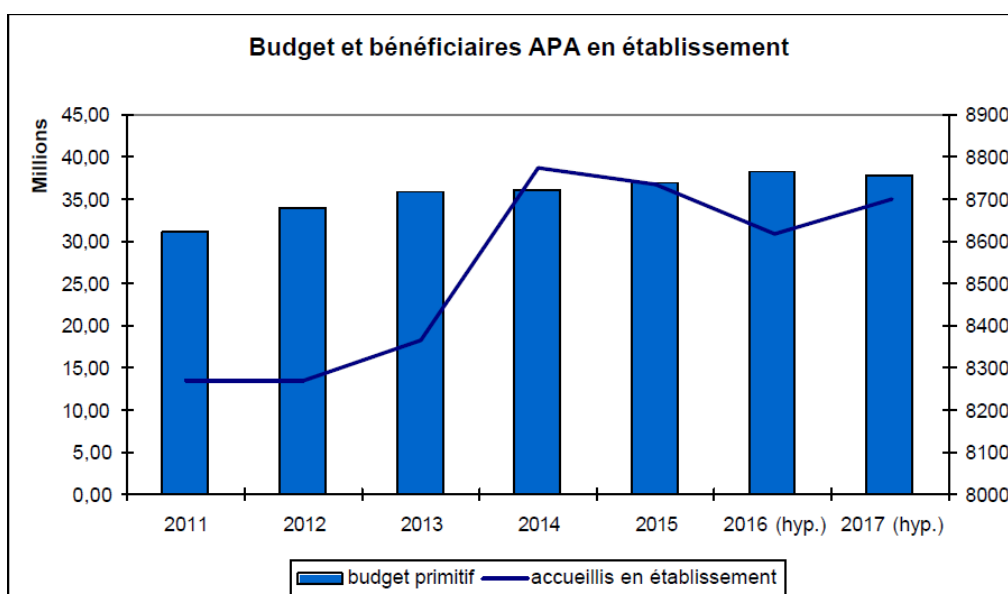
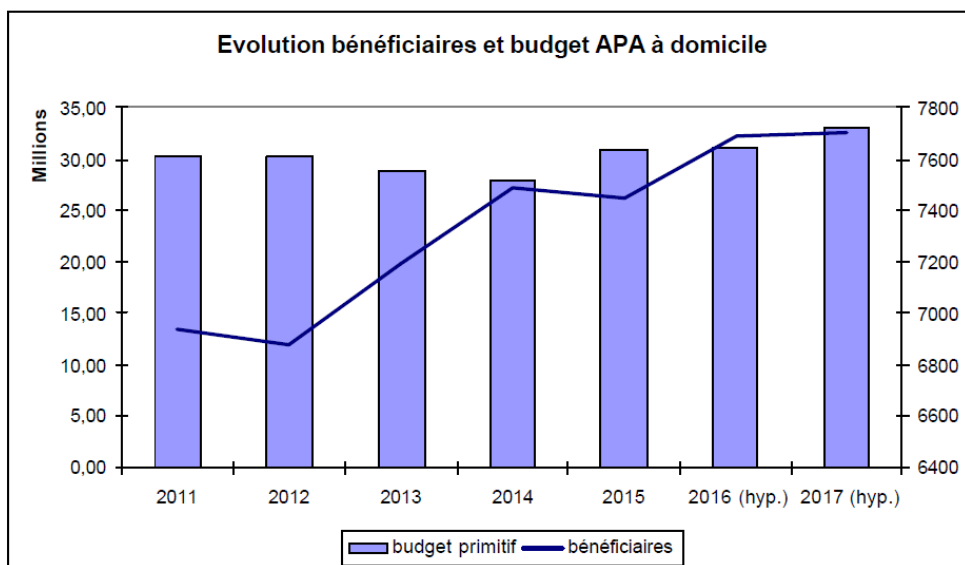
1.2 Enjeux des solidarités humaines

La question de l'autonomie des personnes âgées

Une population vieillissante et dépendante

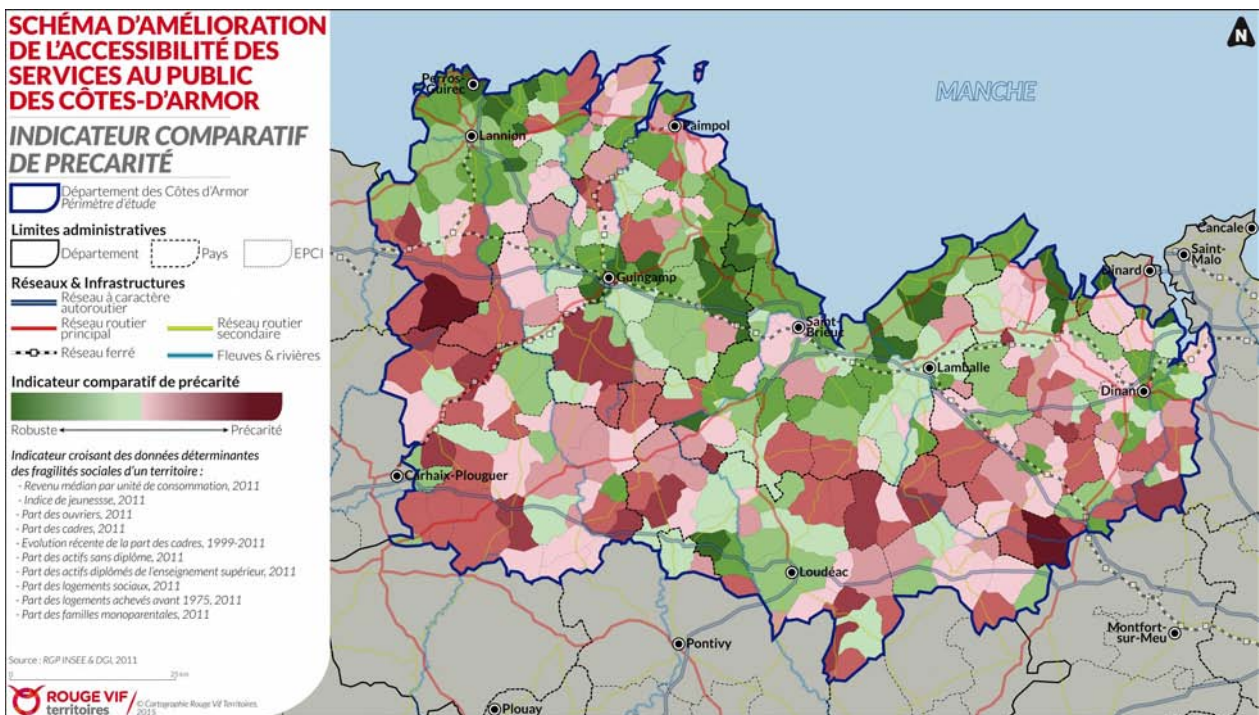
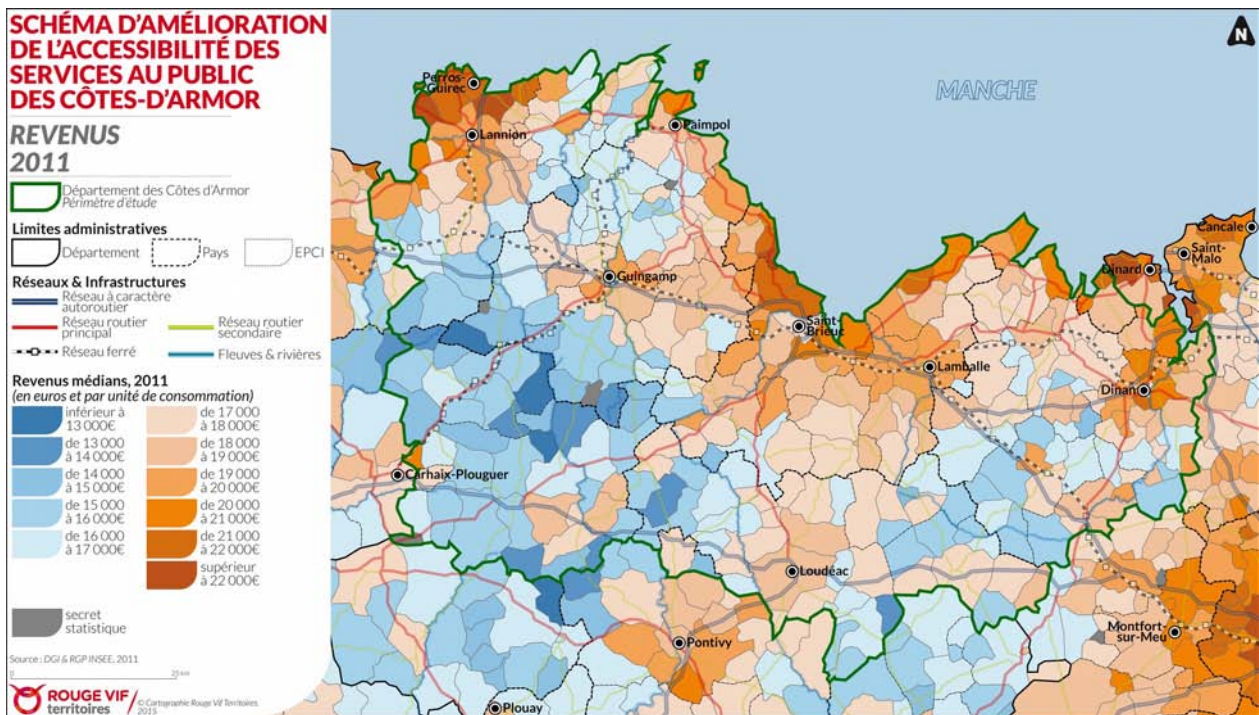
Ainsi qu'en France et en Bretagne, la population des Côtes d'Armor vieillit. Ce vieillissement est cependant plus marqué que dans les autres départements : l'âge moyen des costarmoricains est de 44 ans (2014) contre 42 ans pour l'ensemble des bretons (France : 41 ans) et la part des habitants de plus de 65 ans est supérieure à la moyenne régionale (23 % contre 19,6 %). Les projections démographiques prévoient que les personnes âgées de 60 ans et + représenteront 38 % de la population des Côtes d'Armor en 2040 et que le nombre de personnes âgées dépendantes va progresser de 35 % à horizon 2030.

La corrélation est l'importante part de la population costarmoricaine bénéficiaire de l'APA pour du maintien à domicile ou de la domiciliation en établissements.



Une situation économique moins dynamique que chez ses voisins bretons

Un niveau de revenus médians inférieur à la moyenne facteur de précarité

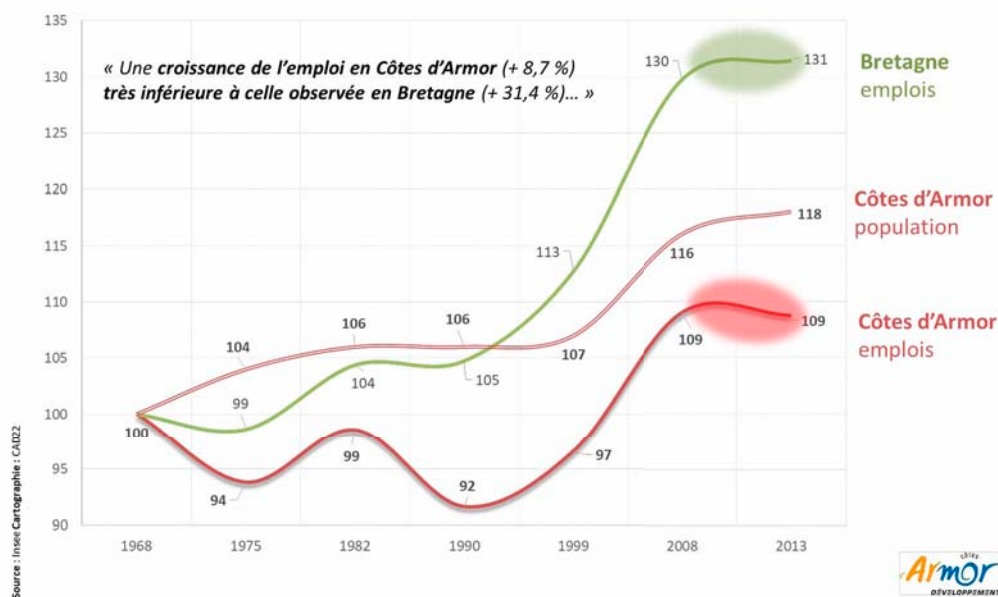


Une moindre progression des emplois

Alors que depuis 2008 (début de la période de crise économique et financière mondiale), la Bretagne est parvenue non seulement à maintenir son nombre d'emplois mais également à le conforter (+ 3 686 emplois entre 2009 et 2014, + 0,3 %), **des pertes d'emplois relativement importantes ont été observées en Côtes d'Armor (- 3 555, - 1,6 %)** ainsi qu'en Finistère (- 5 536, - 1,5 %). Ces évolutions contrastent avec les gains observés en Morbihan (+ 2 193, + 0,8 %) mais surtout en Ille-et-Vilaine (+ 10 585, + 2,4 %).

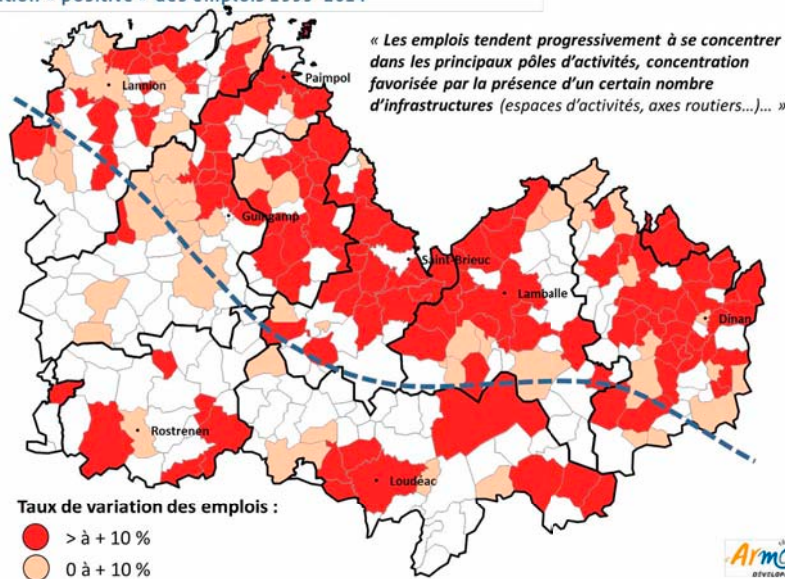
Les tendances observées au cours des années passées se traduisent par **une concentration progressive des emplois dans les principaux pôles d'activités**, concentration favorisée par le caractère métropolitain et urbain des territoires concernés mais également par la présence d'un certain nombre d'infrastructures qui favorisent le maintien et la croissance d'emplois en dehors des territoires urbains (espaces d'activités, axes routiers...). Globalement, **l'attractivité de l'aire urbaine de Rennes et, dans une moindre mesure, du Sud de la Bretagne, s'est renforcée au détriment des portions Nord et Centre Bretagne** qui ont, à l'inverse, enregistré des pertes d'emplois compensées, pour certaines communes, par une augmentation du nombre d'actifs occupés résidents.

Evolutions comparées de l'emploi 1968-2013 – BRETAGNE, CÔTES D'ARMOR – BASE 100 en 1968

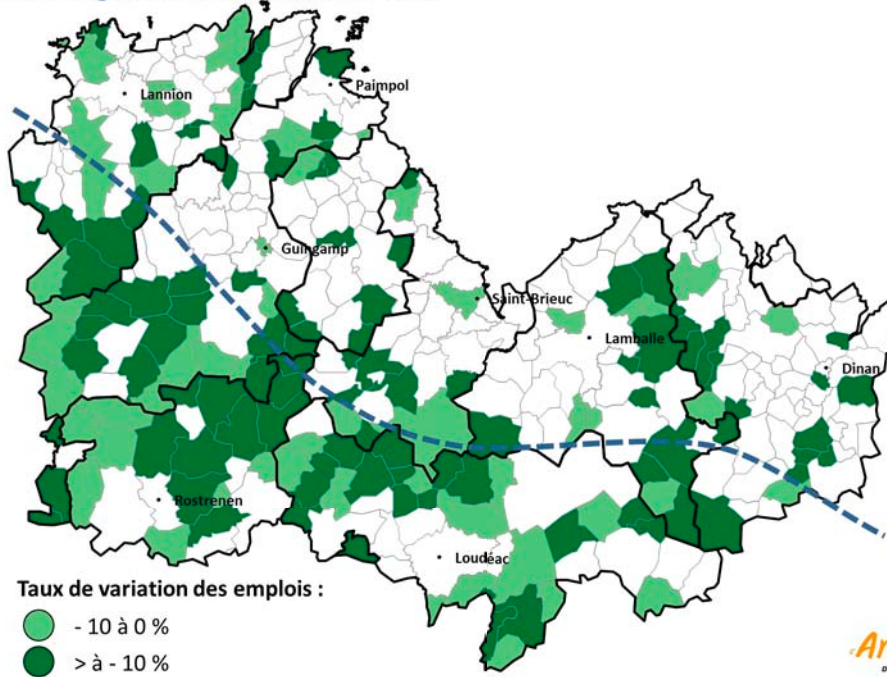


Zoom sur les Côtes d'Armor : En 2014, 23 218 actifs costarmoricaains ayant un emploi (chiffre en hausse de 13,4 % par rapport à 2009), soit **10 % du total des actifs occupés, travaillaient en dehors du département**, proportion qui atteint 15 % chez les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les aires urbaines de Rennes, Saint-Malo et Dinard sont les plus attractives et captent, à elles seules, près de la moitié des actifs sortants.

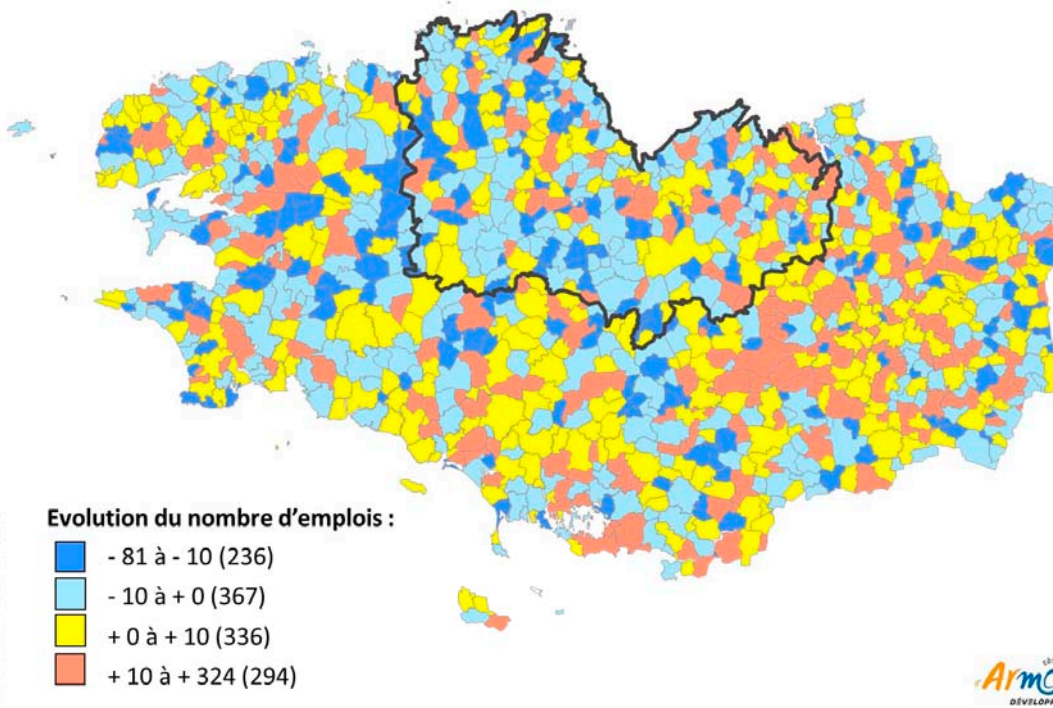
Evolution « positive » des emplois 1999-2014



Evolution « négative » des emplois 1999–2014



Evolution du nombre d'emplois 2009–2014 – COMMUNES BRETAGNE



Habitat et mobilités : l'étalement urbain se généralise

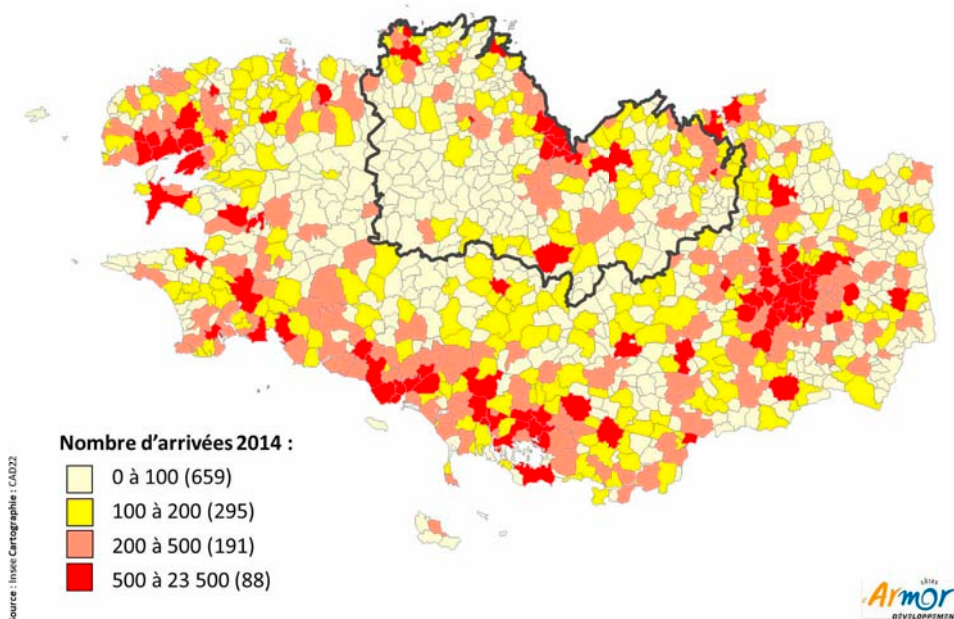
Une attractivité résidentielle plus faible que les autres départements bretons

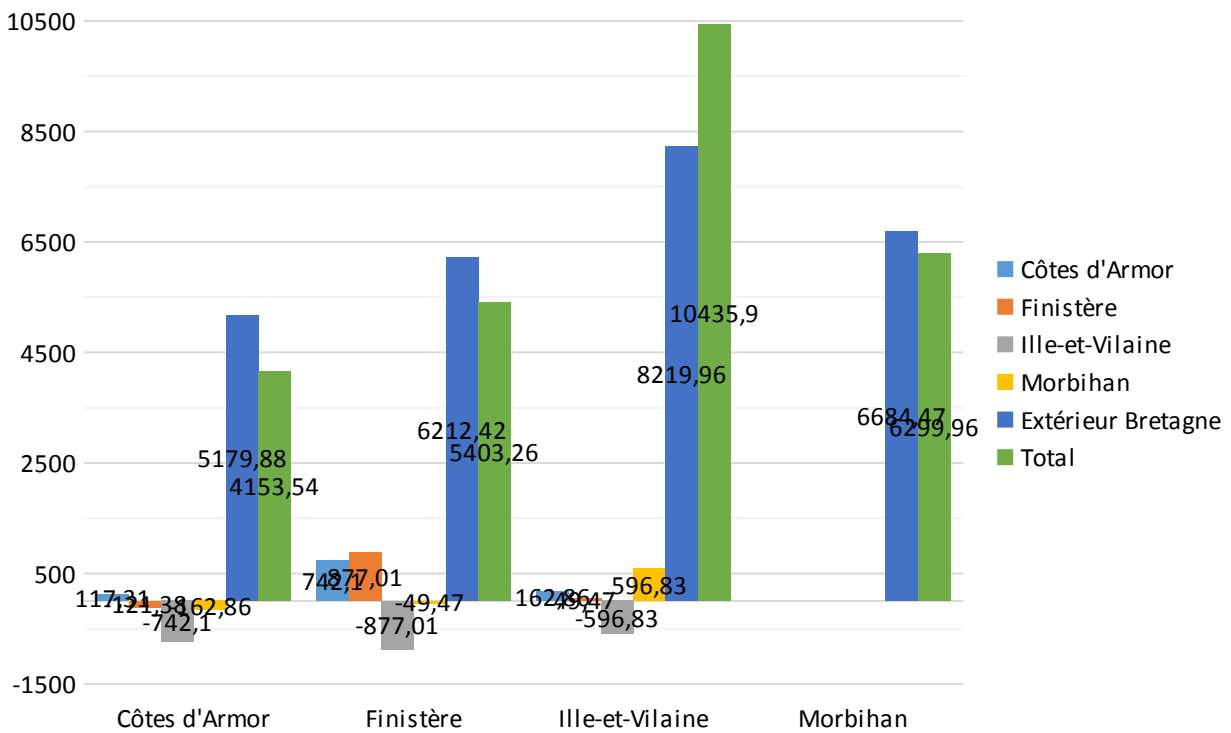
Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2014, 45 882 personnes sont venues résider en Côtes d'Armor (18 % du total de la région), volume inférieur à ceux du Morbihan (57 915), du Finistère (64 504) et de l'Ille-et-Vilaine (90 954). Les communes bretonnes ayant bénéficié des arrivées les plus importantes de nouveaux habitants (> à 200, 23 % des communes), sont localisées au cœur et en proche périphérie des agglomérations.

Au cours de la même période, 92 % de la population des Côtes d'Armor n'a pas changé de commune de résidence (proportion équivalente à la moyenne régionale). Durant cette année, le nombre de costarmoricains âgés de 1 an ou plus est passé de 587 673 à 591 827. La différence (+ 4 154 hab.) correspond au solde entre arrivées et départs de population qui s'avère positif dans tous les départements, particulièrement en Ille-et-Vilaine (+ 10 436 hab.) très loin devant les autres départements bretons.

Quel que soit le département (Cf. graphique ci-après), la progression du nombre d'habitants issue du solde migratoire résulte quasi exclusivement de l'arrivée de personnes demeurant un an auparavant à l'extérieur de la Bretagne (solde de + 26 297 hab. à l'échelle de la région). Les Côtes d'Armor se distinguent des autres départements par le fait que la progression de sa population (hors solde naturel) résulte exclusivement de cet apport de population extérieure à la Bretagne (+ 5 180 hab.), les soldes avec les tous autres départements étant négatifs. A noter que seul le département d'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un nombre d'arrivées supérieur à celui des départs avec les trois autres départements.

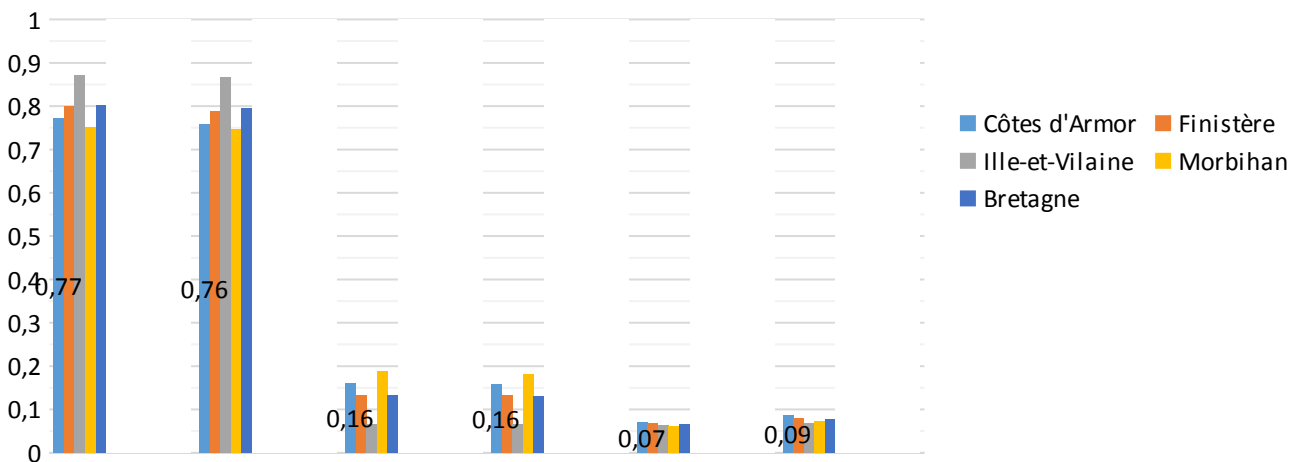
Nombre d'arrivées de nouveaux habitants entre les 1^{ers} janvier 2013 et 2014 – COMMUNES BRETAGNE





Une proportion plus importante de résidences secondaires et de logements vacants

357 513 logements ont été recensés en 2014 en Côtes d'Armor, soit 19 000 logements supplémentaires par rapport à 2009. Ce grossissement du parc de logements correspond à une augmentation relative de 5,6 %, inférieure à celle constatée en Bretagne (+ 6,5 %), en Ille-et-Vilaine (+ 8,4 %) ou encore dans le Morbihan (+ 6,6 %).

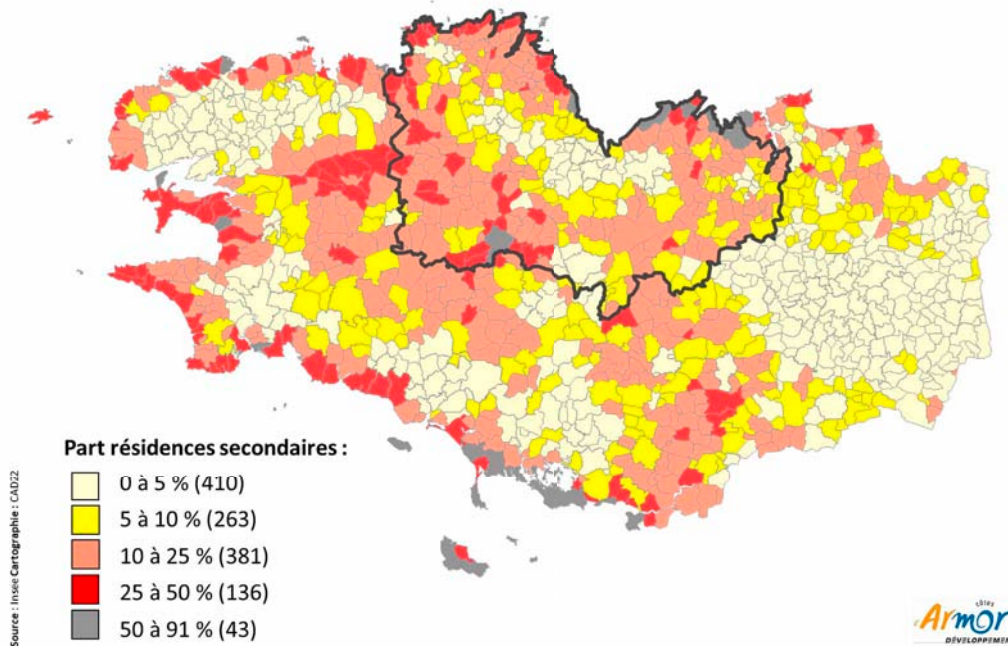


Le territoire costarmoricaïn se distingue de ses voisins (en dehors du Morbihan) par une moindre proportion de résidences principales, en baisse par rapport à 2009 de 1,4 point, et une proportion plus importante de résidences secondaires.

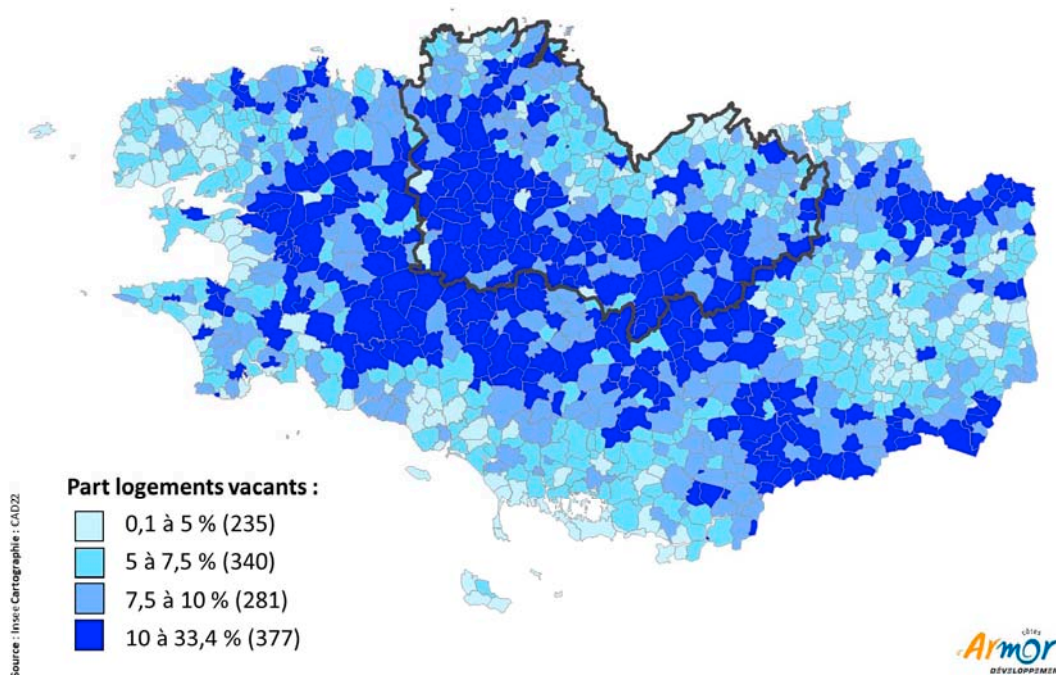
De manière générale, la proportion de résidences secondaires est importante en Bretagne et en Côtes d'Armor, particulièrement en zones littorales et rétro-littorales ou elle dépasse le quart ou parfois la moitié de l'ensemble des logements. **60 % des communes costarmoricaines ont une proportion de résidences secondaires supérieure à 10 % contre 45 % en moyenne régionale (Morbihan : 57 %, Finistère : 52 %, Ille-et-Vilaine : 16 %).**

Les Côtes d'Armor se différencient également des autres départements bretons par une plus forte proportion de logements vacants (8,5 %, taux le plus élevé de Bretagne en progression de 1,5 point par rapport à 2009), le nombre de logements compris dans cette catégorie ayant progressé de 28,5 % entre 2009 et 2014 contre 24 % en Bretagne.

Part des résidences secondaires dans le parc de logements en 2014 – COMMUNES BRETAGNE



Part des logements vacants dans le parc de logements en 2014 – COMMUNES BRETAGNE



Le taux de vacance des logements est particulièrement élevé dans les communes localisées dans le Centre Bretagne mais également dans la partie Ouest des Côtes d'Armor. **63 % des communes costarmoricaines ont une proportion de logements vacants supérieure à 7,5 % contre 53 % en moyenne régionale** (Morbihan : 56 %, Finistère : 49 %, Ille-et-Vilaine : 45 %).

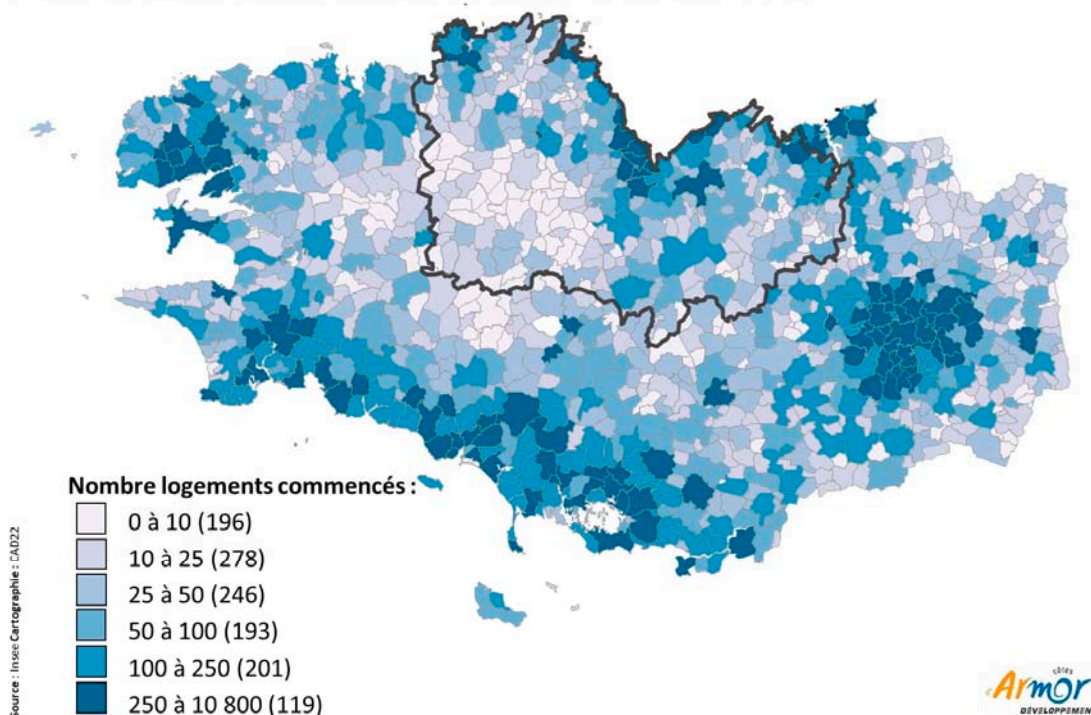
Un ratio de construction² et une surface globale des logements mis en chantier inférieurs aux valeurs régionales

Les mises en chantier de logements intervenues entre 2009 et 2015 sont logiquement concentrées dans les principales villes bretonnes et leur périphérie. Les volumes les plus faibles sont localisés en Centre Ouest Bretagne, notamment dans la portion costarmoricaine de ce territoire. **Sur les 196 communes bretonnes ayant construit moins de 10 logements en 2015, pratiquement la moitié est localisée dans la portion ouest des Côtes d'Armor (47 %).**

Le contraste entre le département et le reste de la Bretagne est encore plus saisissant si l'on tient compte de la surface des logements commencés (Cf. carte ci-après). Dans 167 des 356 communes des Côtes d'Armor, moins de 2 500 m² de logements ont été mis en chantier entre 2009 et 2015 (416 en Bretagne) et moins de 1 000 m² dans 79 communes (167 communes au niveau régional). Pour autant, **la surface moyenne des nouveaux logements est supérieure à la moyenne régionale (110 contre 102 m²).**

Entre 2009 et 2015, **21 543 logements ont été mis en chantier en Côtes d'Armor pour un parc global de 357 513 logements soit un ratio de construction de 6 %**, équivalent à celui du Finistère (5,9 %) mais plus faible que celui de l'ensemble de la Bretagne ou du Morbihan (7,6 %) mais surtout de l'Ille-et-Vilaine (10,4 %). **Les ratios les plus faibles (< à 2) sont concentrés dans les communes du Centre Ouest Bretagne, notamment en Côtes d'Armor.**

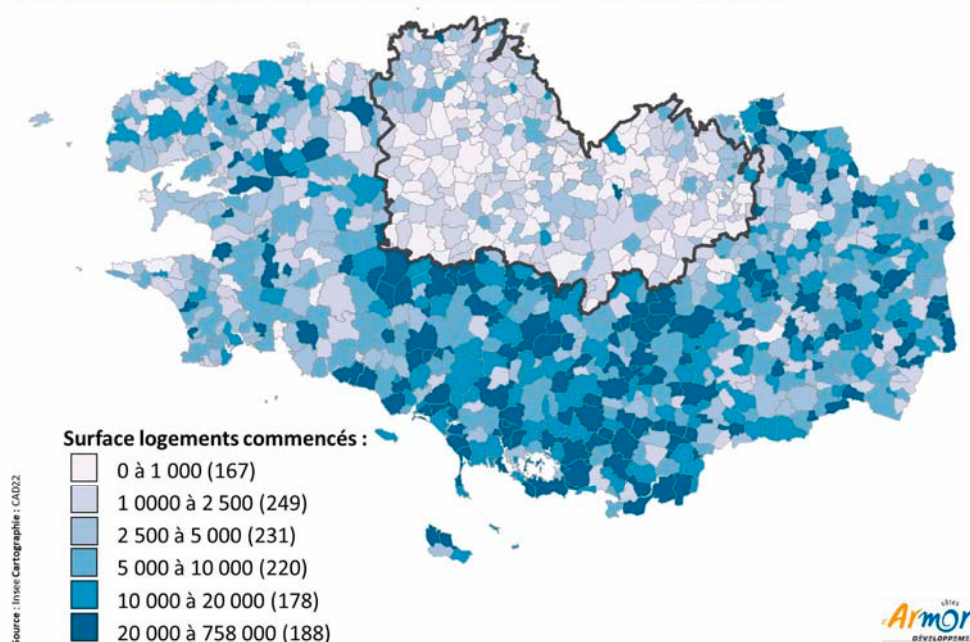
Nombre de logements commencés entre 2009 et 2015 – COMMUNES BRETAGNE



Sur l'ensemble des mises en chantier réalisées au cours de la même période dans le département, les logements individuels représentaient 78 % des constructions (contre 61 % au niveau régional) et 87 % de la superficie totale (2,4 millions de m²) des mises en chantier (contre 74 % en Bretagne).

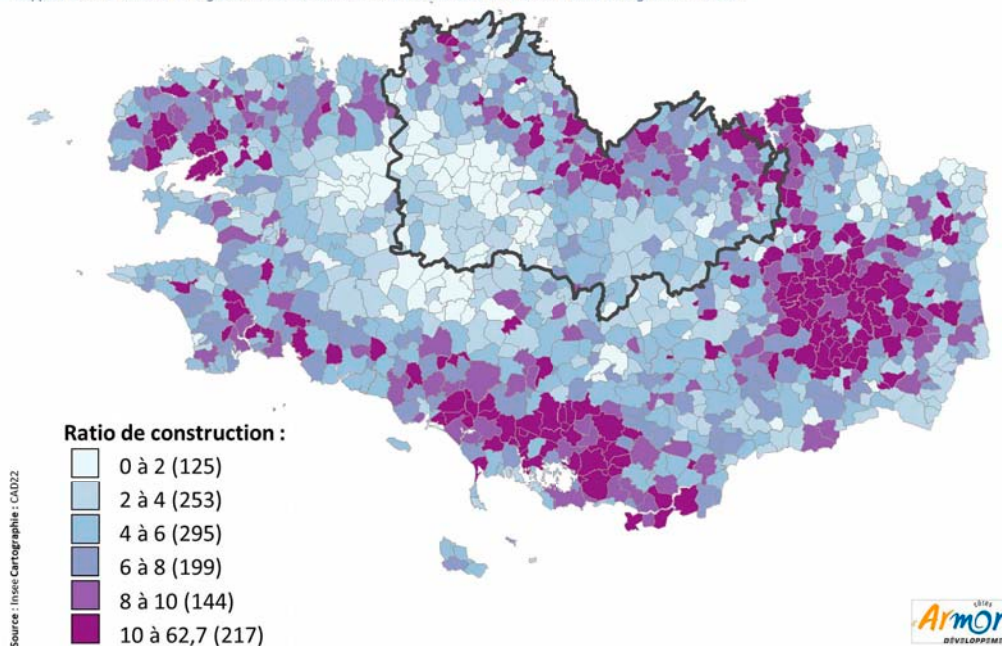
² Rapport entre le nombre de logements mis en chantier entre 2009 et 2015 et le nombre total de logements en 2014

Surface des logements commencés entre 2009 et 2015 en m² – COMMUNES BRETAGNE



Ratio de construction de logements entre 2009 et 2015 – COMMUNES BRETAGNE

Rapport entre le nombre de logements mis en chantier entre 2009 et 2015 et le nombre total de logements en 2014

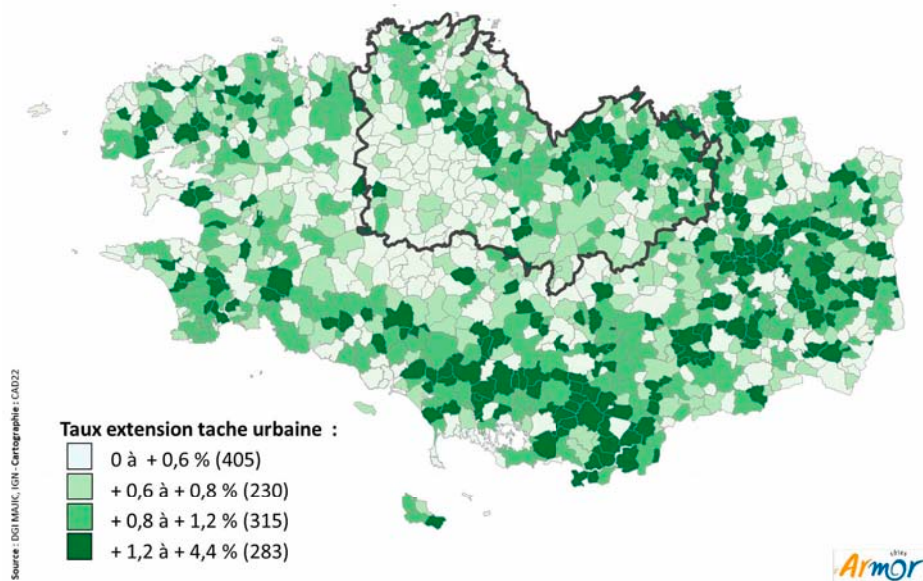


Une moindre consommation foncière liée à l'extension de la tache urbaine

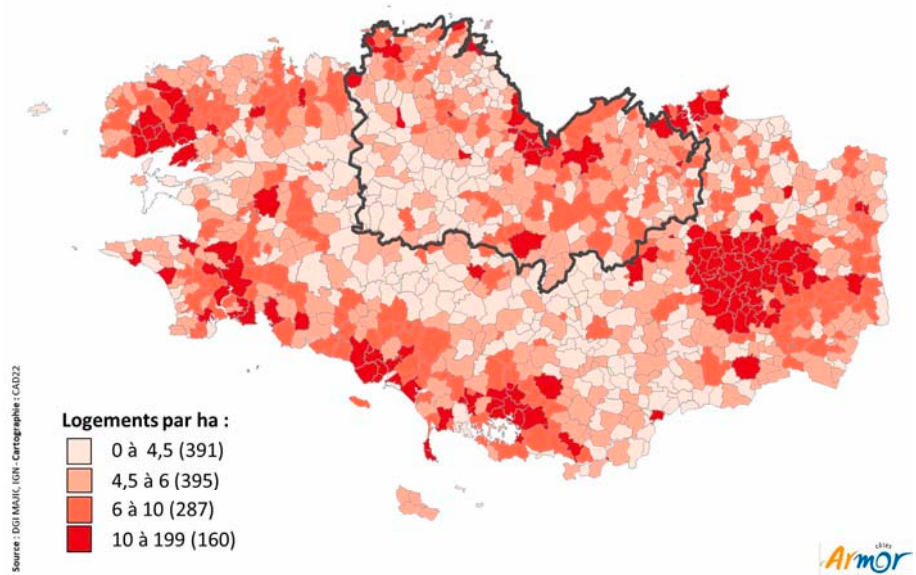
La forte attractivité des territoires bretons a généré une consommation foncière importante. **En 5 ans, de 2010 à 2015, la tâche urbaine en Bretagne a progressé de 4,1 %** (1 441 ha par an en moyenne). La croissance costarmoricaïne est un peu plus faible (+ 3,8 %, 312 ha par an) qu'en Ille-et-Vilaine (+ 4,7 %, 375 ha par an) et dans le Morbihan (+ 4,3%, 377 ha par an).

Dans le Finistère, la progression est un peu plus faible (+ 3,7 %) mais le nombre d'ha consommé par an est le plus élevé (377 ha). Comme pour le nombre de logements commencés, le centre-ouest de la région ainsi qu'un certain nombre de communes littorales majoritairement localisées au nord du territoire breton enregistrent une plus faible progression de leur tache urbaine.

Taux d'extension de la tache urbaine 2010-2015 – COMMUNES BRETAGNE



Nombre de logements par ha dans les extensions urbaines 2010-2015 – COMMUNES BRETAGNE



1.3 Réorganisation territoriale : une carte intercommunale « en trompe l'œil »

D'une intercommunalité « de proximité à taille humaine » à des groupements « XXL »

La nouvelle carte de la coopération intercommunale en Côtes d'Armor est le résultat d'un long et parfois difficile processus qui s'est considérablement accéléré à l'occasion de la mise en œuvre de la loi Notre.

En effet, si le choix a été au cours des dernières décennies de privilégier une intercommunalité « de proximité à taille humaine », **les changements radicaux intervenus traduisent une vision totalement différente qui s'est concrétisée, au 1^{er} janvier 2017, par une quasi généralisation en Côtes d'Armor de groupements « XXL »**, choix qui n'a pas été celui fait dans les autres départements bretons et certaines régions françaises. *Quelles sont les raisons qui expliquent ce choix différent des territoires costarmoricains ?*



LA MAILLE INTERCOMMUNALE EN CÔTES D'ARMOR 2010-2017 :

Communautés issues du SDCI 2016 (effectives au 01/01/2017)



Une stratégie d'adaptation au contexte costarmoricaïn caractérisé par une plus forte ruralité

L'un des principaux arguments avancés pour justifier cette nouvelle organisation territoriale est fondé sur les caractéristiques même du département des Côtes d'Armor.

Il s'agit en effet, non seulement de tenir compte d'un certain nombre d'évolutions nationales³ mais aussi de **compenser par une organisation territoriale ambitieuse qui fait appel à un effet de taille et de masse certaines réalités socio-économiques considérées comme des facteurs pénalisants pour les Côtes d'Armor** comparativement au reste de la Bretagne (Cf. tableau indicateurs comparatifs ci-dessous) :

- un département jugé à juste titre plus rural, structuré par un réseau d'agglomérations et de villes moyennes

³ Evolutions économiques et sociétales, restructurations et recompositions territoriales, consolidation du fait urbain et métropolitain, creusement des écarts de développement, réduction des moyens financiers des collectivités...

- une population inférieure à celle des autres départements bretons, parfois faiblement densifiée, qui progresse à un rythme moins soutenu et qui vieillit plus vite
- des actifs dont le nombre croît moins rapidement et qui peinent davantage à trouver des emplois dont le volume tend à se réduire
- des niveaux de revenus et de pensions inférieurs aux moyennes régionales
- des indicateurs fiscaux moins favorables qui tendent à limiter les possibilités de recours par les collectivités territoriales et aux EPCI à l'impôt local...

Indicateurs de comparaison :		Côtes d'Armor	Bretagne
Population	Part Côtes d'Armor dans la superficie du territoire régional	25,2 %	-
	Part Côtes d'Armor dans la population totale régionale	18,3 %	-
	Evolution population totale 2009-2014	+ 1,5 %	+ 3,1 %
	Densité population municipale 2014	87 hab. / km ²	120
	Part population < 20 ans 2014	23,1 %	24,1 %
	Part population > 60 ans 2014	31,0 %	26,8 %
Population active	Evolution population active totale 2009-2014	+ 1,3 %	+ 3,3 %
	Evolution population active occupée 2009-2014	- 1,5 %	+ 0,4 %
	Evolution nombre total actifs occupés 2009-2014	- 1,5 %	+ 0,5 %
	Evolution nombre total actifs occupés salariés 2009-2014	- 1,8 %	+ 0,0 %
	Part population active occupée secteur Agriculture	7,4 %	4,7 %
Emplois	Evolution nombre total emplois 2009-2014	- 1,6 %	+ 0,3 %
	Evolution nombre emplois salariés 2009-2014	- 1,9 %	- 0,2 %
	Création établissements au 1 ^{er} janvier 2015-2016	- 1,2 %	+ 3,2 %
	Nombre total salariés secteur privé au 31 décembre 2015-2016	- 0,2 %	+ 1,4 %
Logements	Evolution nombre total logements 2009-2014	+ 5,6 %	+ 6,5 %
	Evolution nombre résidences principales 2009-2014	+ 3,7 %	+ 5,5 %
	Evolution nombre résidences secondaires 2009-2014	+ 4,7 %	+ 3,9 %
	Nombre logements mis en chantier 2015-2016	+ 8,8 %	+ 7,7 %
	Surface locaux professionnels mis en chantier 2015-2016	- 46,9 %	+ 2,0 %
Revenus	Revenu net annuel moyen 2015	23 987 €	25 115 €
	Part foyers imposés 2015	39,5 %	41,8 %
	Montant moyen salaires et traitements 2015	24 734 €	26 274 €
	Montant moyen retraites et pensions 2015	22 306 €	22 640 €

Une volonté de relever les nouveaux défis auxquels les territoires sont confrontés

Un autre argument avancé est la possibilité donnée désormais à ces nouvelles intercommunalités d'**élaborer et porter des projets de développement plus ambitieux, à des échelles spatiales certes plus vastes mais également plus cohérentes** qui correspondent davantage aux évolutions et aux réalités de fonctionnement des territoires : concentration progressive des entreprises, des emplois, des services et des grands équipements, développement des phénomènes de périurbanisation, multiplication des déplacements et mobilités, allongement progressif de la distance domicile-travail, développement des usages numériques...

Face à ces enjeux, et priorités de développement qui en découlent, il s'agit également d'être en capacité de **mobiliser tous les moyens nécessaires à leur réalisation, notamment financiers**. Pour ce faire, les territoires costarmoricains ont la volonté de peser davantage d'un point de vue institutionnel et politique, notamment dans le cadre des démarches engagées au niveau régional (CTAP, SREDII, SRADDET...), afin de faire prendre conscience des écarts qui ne cessent de se creuser et où, par voie de conséquence, les concurrences territoriales tendent à s'affirmer voire même parfois à s'exacerber.

Des points de vigilance

Si juridiquement 4 des 8 EPCI des Côtes d'Armor répondent effectivement aux critères qui leur permettent de bénéficier du statut de Communauté d'agglomération⁴, dans la réalité il s'agit d'abord de **vastes territoires ruraux animés par un réseau de villes moyennes et petites**.

Compte-tenu de leur taille, de leurs très nombreuses compétences, **les Communautés d'agglomération et de communes costarmoricaines sont en recherche de solutions qui leur permettent de gérer à la fois la diversité et la complexité des sujets à traiter et l'abondance des démarches à conduire**, généralement sous la forme de schémas à élaborer et à coordonner dans des délais parfois très courts (SCoT, DAC, PDU, PLUi, PCAET, SAGE...). Or, **le statut juridique de certains EPCI du département ne suffit pas forcément à en faire de « véritables agglomérations »** avec les moyens en ingénierie qui en résulteraient et qui leur permettraient de faire jeu égal avec les autres territoires urbains bretons beaucoup plus outillés.

Par ailleurs, si la taille des nouvelles intercommunalités constitue un argument en termes de poids et donc d'influence, elle comporte également des enjeux importants en termes organisationnels, notamment dans leur phase de consolidation.

Une nécessaire mobilisation collective des territoires costarmoricains

Cette nouvelle organisation territoriale costarmoricaine s'inscrit dans un environnement de trajectoires et de recompositions territoriales au niveau régional, celles-ci pouvant générer des déséquilibres croissants de développement. Aussi, afin de **repositionner l'espace nord breton dans la dynamique régionale, l'ensemble des collectivités locales auraient un intérêt majeur à engager une démarche de réflexion collective et concertée sur les questions de l'évolution et de l'avenir des territoires costarmoricains**.

L'émergence récente et la consolidation en cours d'un nombre limité de Communautés d'agglomération et Communautés de communes, qui font toutes part de leur ambition, devraient faciliter leur mobilisation et leur action conjointe. **La nouvelle carte intercommunale encourage en effet, à la solidarité entre les territoires costarmoricains pour défendre certains intérêts qui dépassent leur seul périmètre** et ainsi les inscrire profondément dans le paysage régional.

Pour ce faire, il est possible d'identifier **un certain nombre de questions qui dépassent les intérêts de chaque échelon de collectivités locales, font naturellement lien entre elles et ne peuvent trouver de réponses efficaces que dans le cadre d'une réflexion commune soutenue au niveau régional** :

- Les relations et solidarités à organiser entre plaques territoriales régionales (départements, zones d'emploi, aires d'influence des métropoles et agglomérations...) et départementales (EPCI, bassins de vie...)
- La nécessaire consolidation de l'armature urbaine costarmoricaine
- L'étalement urbain et ses multiples conséquences pour les populations (emploi, habitat, mobilités, pouvoir d'achat, accès aux services...)

⁴ **Communauté d'agglomération** : 15 000 habitants au moins dans la principale commune ou l'unité urbaine + 50 000 habitants au moins au total

- Les évolutions sociologiques à l'œuvre dans la plupart des communes
- Le développement progressif sur certains territoires d'une hyper-ruralité⁵
- Le devenir et l'existence même de certaines centralités
- Le maintien des services à la population y compris des plus vitaux (santé...)

5 Rapport sur le « Pacte national » remis au Premier Ministre en juillet 2014 par le Sénateur Alain Bertrand, qui propose de « *restaurer l'égalité républicaine* » en valorisant les atouts de « *l'hyper-ruralité* » et formule « *des propositions de mesures nouvelles pour renforcer la mise en capacité des territoires hyper-ruraux, afin de leur donner la chance légitime d'être au service du développement national* ».

② DONT LES ATOUTS ET RESSOURCES DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS ET RENFORCÉS

2.1 – Garantir un territoire équilibré par les solidarités territoriales

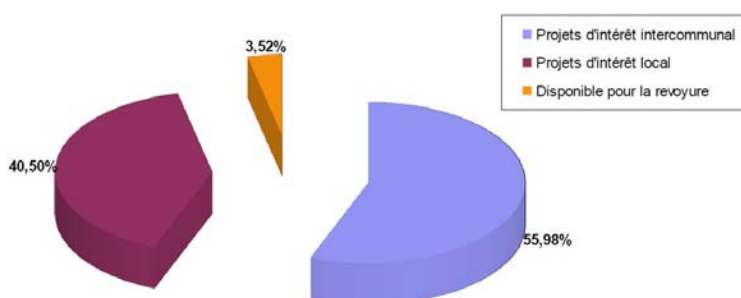
Au regard de la physionomie de notre territoire, la solidarité territoriale, qui engage des aspects majeurs en termes d'aménagement équilibré des territoires, d'attractivité et d'accès aux services publics, résonne particulièrement pour les Côtes d'Armor. Cette solidarité, qui s'affirme de façon tout à fait volontariste à travers des politiques publiques et des projets d'envergure, doit être confortée demain par le SRADDET.

La contractualisation comme outil d'équité et de solidarité avec les territoires

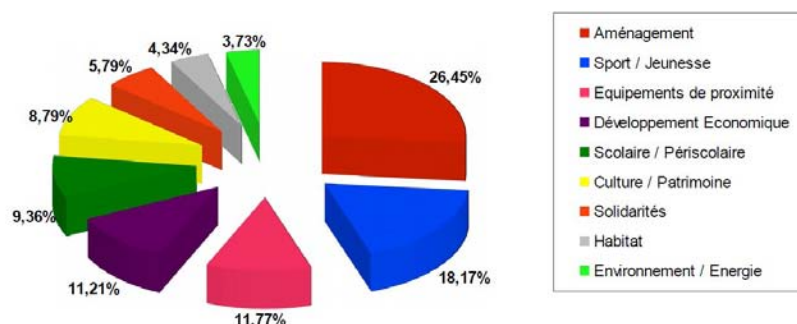
Depuis 2010, le Département et le bloc local ont engagé un réel partenariat visant à la mise en œuvre de projets d'aménagement et d'investissement stratégiques pour les communes et EPCI. Les projets retenus ont une vocation structurante pour le territoire et sont issus de diagnostics de territoires.

Ce partenariat s'avère gagnant-gagnant puisque l'effet levier de ces contrats territoires est remarquable : pour la période 2016-2021, l'enveloppe de subvention départementale de 60 M€ permettra de financer 265 M€ de travaux sur les territoires. Par ailleurs, ces contrats de territoire ont également vocation à accompagner plus fortement les EPCI fragiles et ainsi d'œuvrer à un meilleur équilibre territorial. En ce sens, nous contribuons au programme LEADER par une enveloppe complémentaire.

REPARTITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DE 60 M€



SYNTHESE DES OPERATIONS PAR THEMATIQUES



La Région, à travers ses contrats de partenariats avec les Pays, poursuit les mêmes objectifs d'accompagner les projets d'aménagement des territoires.

Le maillage et l'équilibre entre les territoires est une priorité pour nous, aussi, nous attendons du SRADDET qu'il retienne cette même priorité et la décline à travers la coordination des interventions des différents échelons et en favorisant l'émergence et l'aboutissement des programmes d'aménagement locaux.

L'accessibilité aux services publics, enjeu d'information, de solidarité sociale et de citoyenneté

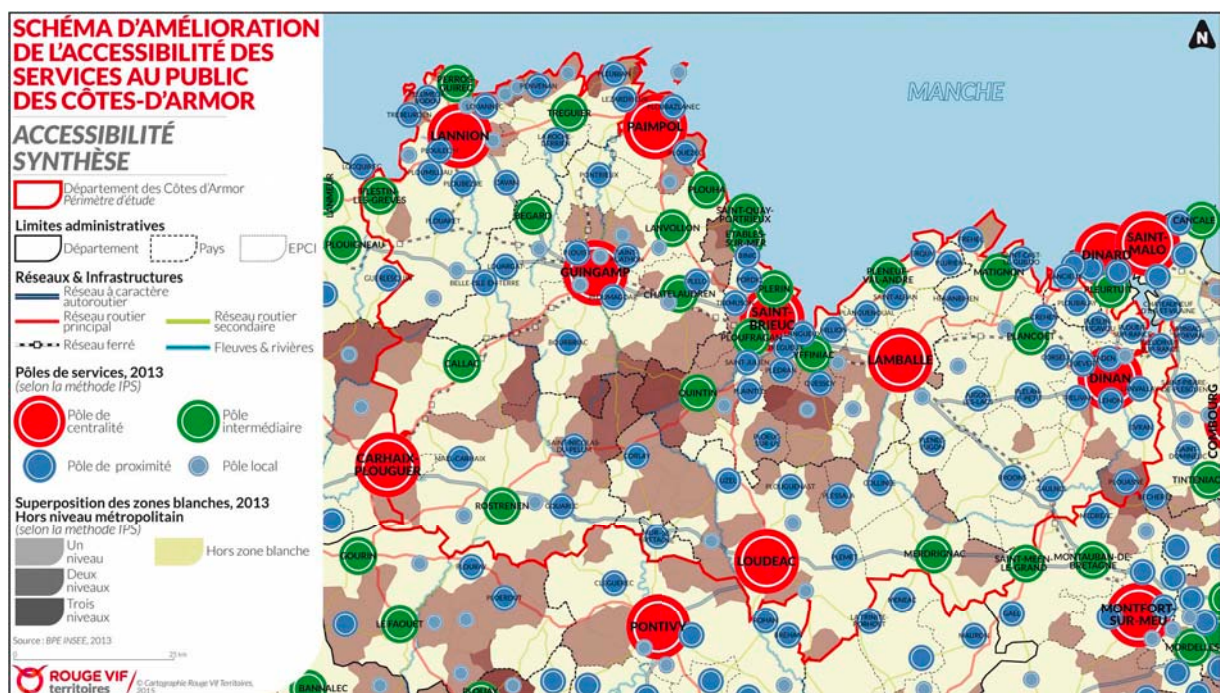
L'accès de tous les costarmoricains aux services publics et à leurs droits, est une préoccupation majeure de l'ensemble des collectivités.

Par ailleurs, les récentes réformes territoriales (loi MATPAM et NOTRe) ont affirmé, à des échelles différentes, le rôle des collectivités territoriales dans le champ de l'action sociale et elles encouragent l'articulation des politiques locales en faveur d'une action publique concertée et partagée.

Fort de son rôle d'acteur des solidarités sociales et territoriales, le Conseil départemental s'est saisi de la volonté du législateur pour engager des chantiers majeurs, visant au maintien des populations sur les territoires les moins équipés et à leur citoyenneté.

Parmi ces chantiers :

- la mise en place du Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics costarmoricain (SDAASP) qui définit, pour les 6 prochaines années, un très ambitieux programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Ce programme contient notamment des actions visant renforcer la mutualisation, la concertation de l'action publique comme les Maisons de Services Au Public ou le déploiement d'une information mutualisée de 1^{er} niveau (baptisé ICI : Intra Collectivité Info).
- mais également, le renforcement du rôle des 5 Maisons du Département dont les missions sont renforcés pour un service rendu en proximité encore plus efficace.
- ou encore, la mise en place d'un schéma départemental d'accueil social inconditionnel. Ce futur schéma qui articulera les nombreux points d'accueil de la population (MSAP, EPN, CCAS/CIAS, CMS etc), aura pour objectifs d'apporter à toute personne en situation de fragilité accueil, écoute, accès aux droits, information, facilitation administrative et numérique et identification des causes de non recours aux droits.



Le SRADDET devra être un outil particulièrement volontariste en matière d'accessibilité des habitants aux services publics et retenir des orientations qui conforteront et accompagneront les chantiers costarmoricains en la matière, à savoir la mise en œuvre du plan d'actions du SDAASP, document stratégique à portée transverse ou encore, l'accueil social inconditionnel.

Le territoire du Centre Bretagne comme enjeu de développement et d'attractivité

Tous les indicateurs (démographiques, économiques, fiscaux...) montrent la fragilité du Centre Bretagne, en dépit des nombreux atouts dont il dispose, notamment en matière de patrimoine culturel et naturel.

Le Département, aux côtés des EPCI a fait le choix d'engager un ambitieux projet de promotion, d'attractivité et de développement de ce territoire qui s'articule autour de 3 sites :

- le canal de Nantes à Brest revalorisé grâce à une stratégie de développement, d'investissement et d'entretien, afin de valoriser l'itinérance (réouverture de la navigation), la pratique d'activités de pleine nature (randonnée, canoë, pêche, ...) et l'accès facilité aux principaux sites remarquables du canal en Côtes d'Armor
- la base de Guerlédan dont les activités seront demain complétées par un Espace de loisirs sportifs de plein air d'envergure régionale orienté vers le public familial
- l'Abbaye de Bon Repos qui nécessite la mise en œuvre d'un projet global d'aménagement qui réponde à un certain nombre de problématiques et soit un projet à la fois structurant, respectueux du patrimoine historique, du paysage et de l'environnement (40 hectares) et dimensionné à la hauteur de sa fréquentation dans le but d'offrir une meilleure qualité d'accueil, de confort et de sécurité du public.

Pour autant, l'ensemble des projets engagés, de part les enjeux que revêt ce territoire, mérite d'être apprécié à un échelon plus important que celui strictement costarmoricain, en associant le Département du Morbihan et la Région Bretagne. Il est là du rôle du SRADDET d'identifier le Centre Bretagne comme un territoire prioritaire d'aménagement et de décliner cette priorité à travers un plan d'actions coordonné avec les acteurs locaux.

2.2 – Garantir l'accessibilité du territoire et les déplacements par les infrastructures départementales

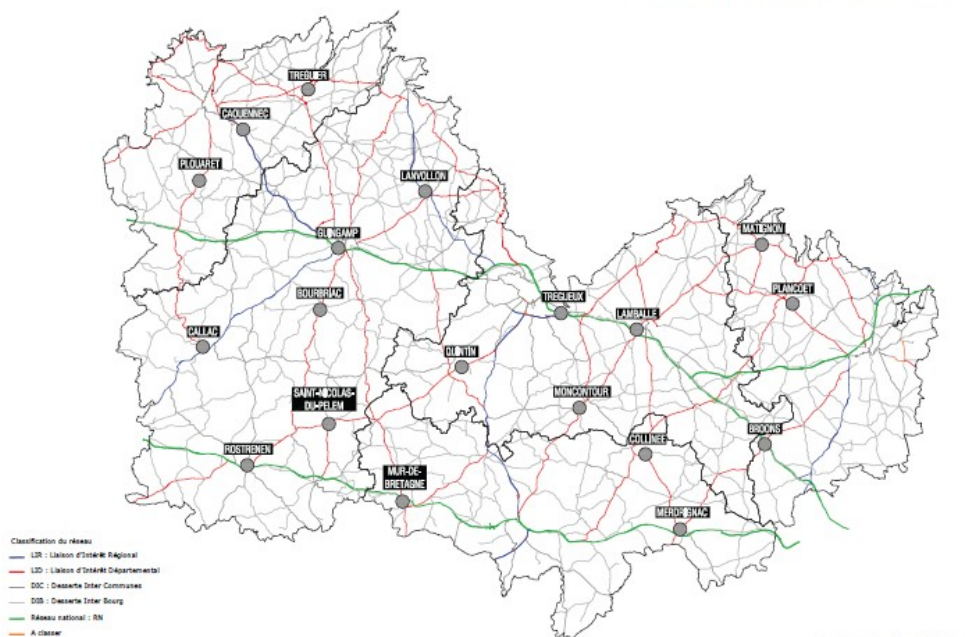
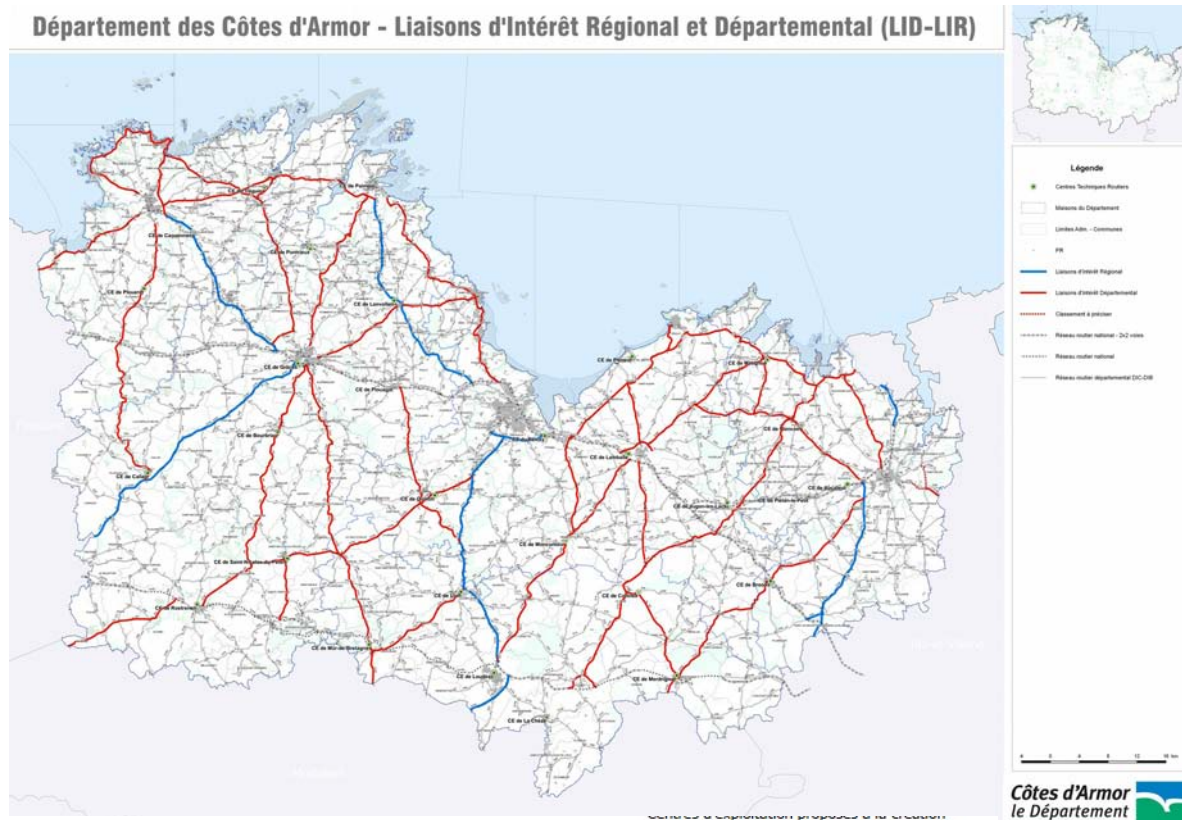
Les déplacements, l'accessibilité aux Côtes d'Armor, la mobilité sont des enjeux majeurs pour le quotidien des costarmoricains mais également pour l'attractivité du territoire.

Un réseau routier de qualité et en constante amélioration

Le réseau routier ayant une place majeure dans l'aménagement du territoire, le SRADDET devra initier des projets et mais également accompagner les collectivités dans leurs politiques d'entretien et d'investissement dans les infrastructures routières.

En la matière, il devra ainsi préserver et valoriser la haute qualité des 4 500 km de voies départementales dont particulièrement les Liaisons d'Intérêt Régional (LIR) (représentant 900 km), lesquels participent à l'accessibilité de notre Département en complément du réseau national et assurent les liaisons avec les départements voisins avec un niveau de service élevé en termes de fluidité. Ce réseau revêt donc un enjeu majeur.

Par ailleurs, le SRADDET devra veiller à accompagner les projets d'investissements majeurs – tels que ceux de la mise en 2x2 voies de la RD 700 et de la rocade urbaine de St Brieuc dont l'objet est l'amélioration des conditions de circulation et de mobilité ainsi que la sécurité des personnes.



De même, le SRADDET devra encourager les initiatives dédiées à la sécurité des usagers et des intervenants sur les routes et de facilitation des déplacements, comme le projet « SCOOP » de transports intelligents coopératifs, basé sur les communications et le partage d'informations entre véhicules, infrastructures routières, et systèmes de communication, projet auquel sont associées plusieurs collectivités bretonnes dont notre Département. Ou comme la création d'aires de covoiturage dans une volonté de désengorger les réseaux routiers, de limiter les impacts environnementaux et de réduire l'accidentologie.

L'intermodalité en plein développement

Pour ce qui concerne les mobilités, le SRADDET devra veiller à garantir le désenclavement, l'accès à tous les territoires. Il s'attachera à fixer des objectifs ambitieux en matière d'organisation territoriale des réseaux de bus intercommunaux et inter urbains afin d'élaborer une chaîne multimodale des déplacements la plus aboutie possible, pour répondre aux constats d'usages et de fréquentation.

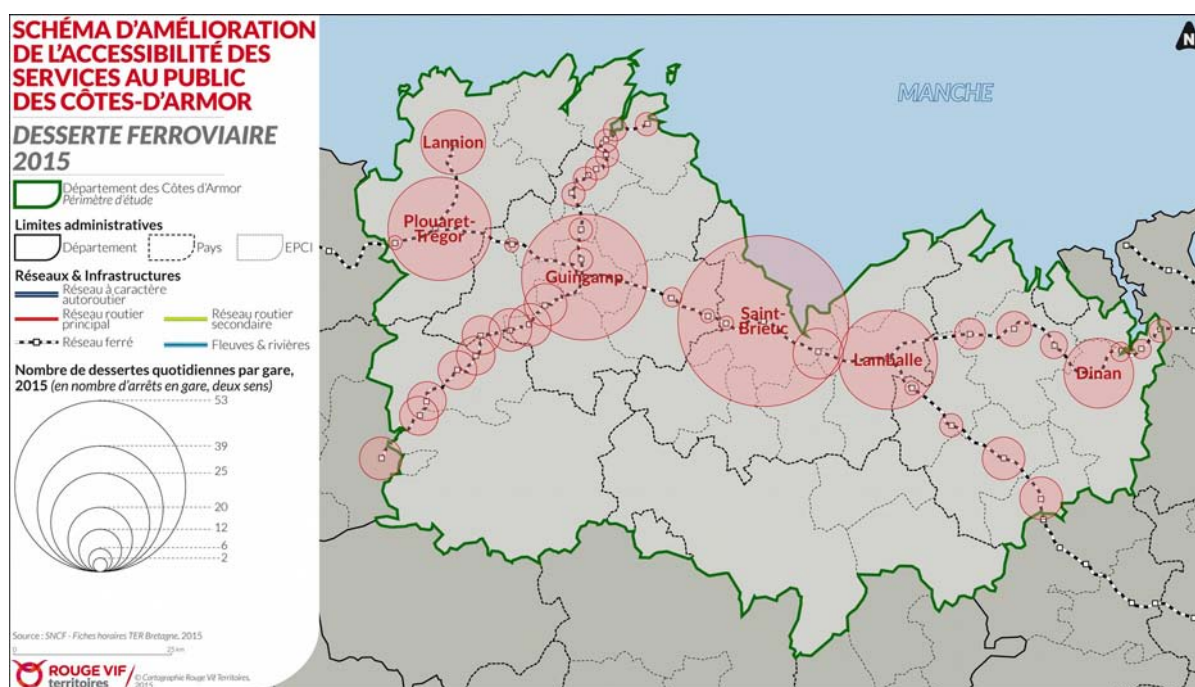
Par ailleurs, le SRADDET, outil à l'intersection de l'aménagement, de l'égalité des territoires et du Développement Durable, devra avoir un prisme particulier sur la promotion et la facilitation des déplacements et les transports alternatifs au «tout voiture».

Conformément aux engagements inscrits au titre du Pacte d'Avenir pour la Bretagne, les Côtes d'Armor ont une forte volonté et attente en matière d'intermodalité.

Ainsi, le SRADDET devra accompagner la mise en œuvre du nouveau Schéma de service ferroviaire qui doit permettre, notamment, de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble des territoires bretons, et particulièrement dans les Côtes d'Armor grâce aux nouvelles gares multimodales de Lamballe, St Brieuc et Guingamp.

Au delà, nous souhaitons que le SRADDET reconnaisse le caractère indispensable à décliner la grande vitesse par un renforcement du maillage des lignes ferroviaires dites « en antennes » et adoptera, en sens, un volet spécifique d'objectifs. Pour ce qui concerne notre territoire, cette attente concerne les lignes Carhaix – Guingamp, Guingamp –Paimpol et Lamballe –Dinan –Dol.

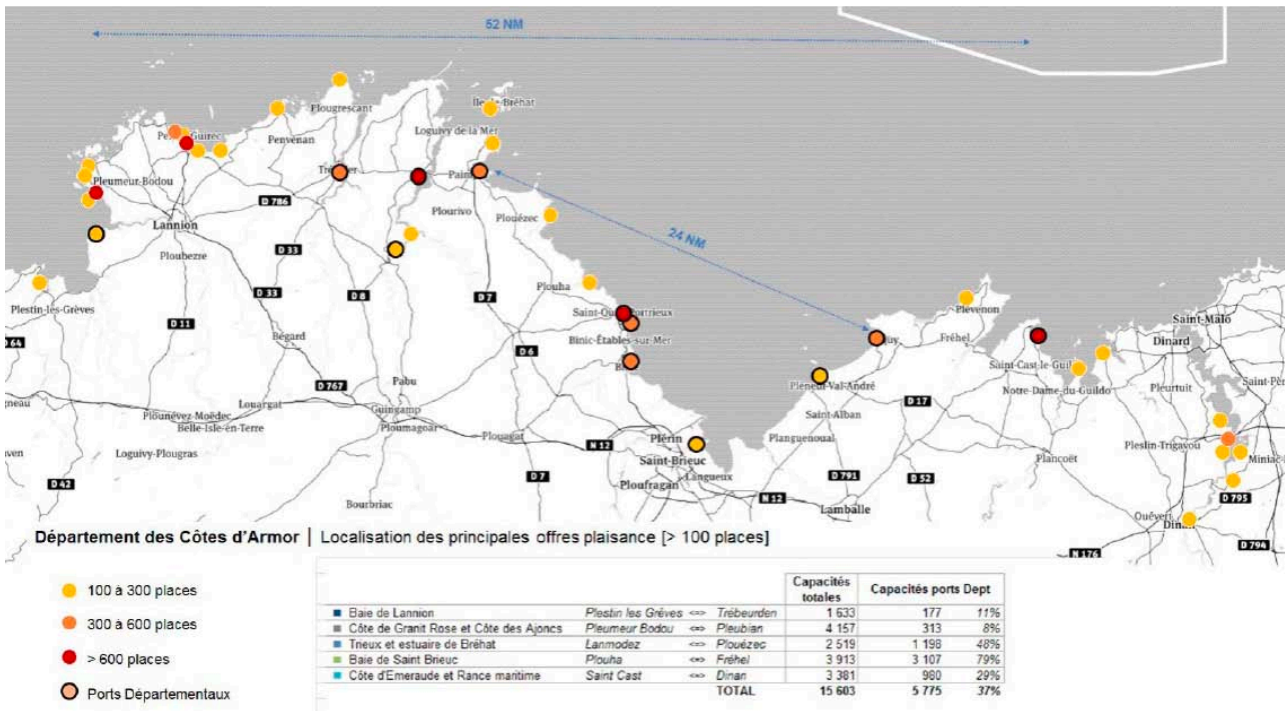
Enfin, nous espérons que le SRADDET aidera, par ses orientations, à la mise en service de liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL).



Investir dans les ports pour le développement de leur activité

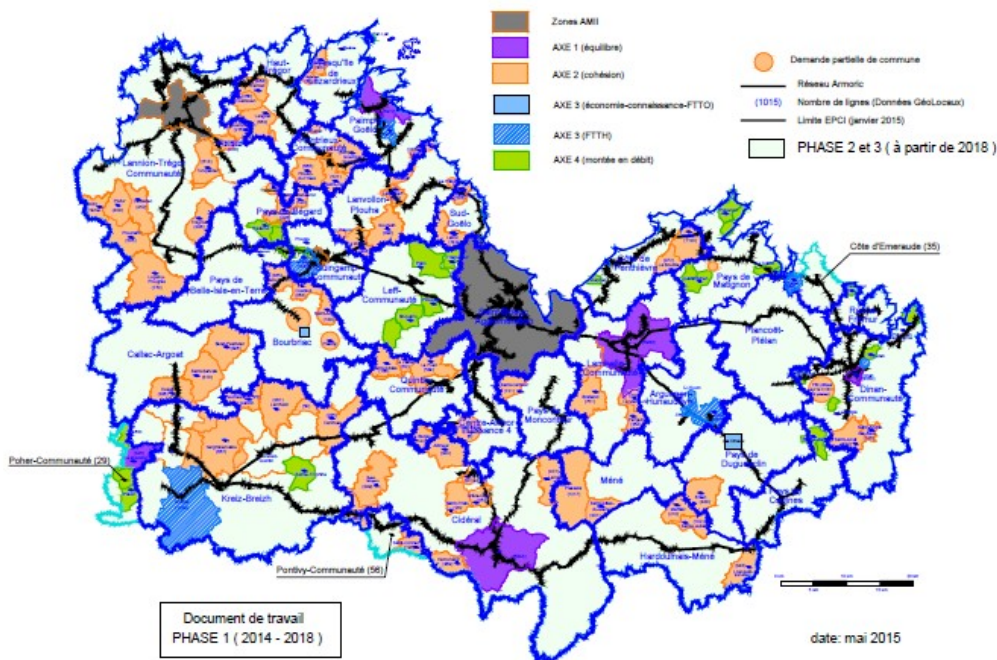
L'activité portuaire costarmoricaire représente un remarquable enjeu de dynamisme économique du territoire et des différentes filières qu'elle représente : plaisance, commerce, pêche et réparation navale.

Nous attendons donc que le SRADDET dédie un de ses axes d'intervention, au développement portuaire en Côtes d'Armor, assorti d'une prescription en direction des ports de plaisance pour qu'ils tendent vers une démarche "ports durables" et répondant à des enjeux de sécurité, d'amélioration de la qualité de l'accueil ou de réduction des impacts environnementaux.



Améliorer la couverture internet et de l'accès aux outils numérique

S'agissant de la transition vers le numérique, le SRADDET devra en être un outil particulièrement volontariste car l'accès au numérique est un véritable enjeu d'égalité, de développement économique et de dynamisation des territoires. Il devra ainsi mettre comme prioritaire l'objectif du Plan Bretagne Très Haut Débit, qui vise à raccorder tous les foyers bretons à la fibre optique d'ici une douzaine d'années et garantir que les engagements calendaires de déploiement par fibre optique seront respectés. Il s'agit aujourd'hui, de construire les autoroutes du futur.



2.3 – Garantir le bien être, l'épanouissement et l'attractivité par la qualité de vie

Vivre dans un habitat décent et accessible aux publics en difficultés

S'agissant de l'habitat et du logement, le SRADDET devra faire siennes, les obligations fixées par la loi Besson et concourir à ce que l'ensemble des collectivités puisse y répondre : « Toute personne ou famille prouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir (...). ».

Notre Département a fixé la thématique de l'habitat et du logement comme une priorité à remettre au cœur des politiques de solidarités humaines afin, notamment, de prévenir les situations d'exclusion et de favoriser l'autonomie.

A cette fin, les Côtes d'Armor disposent d'outils stratégiques d'orientations et d'actions (comme le Plan Départemental pour l'Accès à l'Hébergement et au Logement des Personnes Défavorisées 2017-2022 (PDAHLPD) ou le Plan départemental de l'Habitat, élaborés en cohérence avec les outils locaux ou étatiques pour une plus grande performance.

Le SRADDET devra accompagner les institutions publiques dans ce domaine et faciliter et garantir les missions des bailleurs sociaux en matière d'implantation, de construction ou réhabilitation de logement locatifs sociaux.

Vivre dans un territoire vivant et attractif

Les atouts que comptent les Côtes d'Armor sont aussi nombreux qu'ils sont divers. Ils se doivent d'être préservés et valorisés pour renforcer la qualité de vie de ses habitants et l'attractivité de notre territoire.

Aussi, le SRADDET devra tenir compte des éléments caractéristiques costarmoricains dans ses orientations afin de ne pas freiner les dynamismes, gommer les particularismes mais au contraire, de les conforter. En effet, si la culture, le sport ou le tourisme ne relèvent pas directement de ce schéma, il y sont intrinsèquement liés.

Nous souhaitons donc que le SRADDET conforte et valorise les équipements culturels et sportifs départementaux structurants concourant à la qualité de vie, l'identité et à l'attractivité touristique comme :

- les 6 sites patrimoniaux départementaux : abbayes de Bon Repos et Beauport, Châteaux de la Hunaudaye, du Guildo et de la Roche Jagu, la Villa Rohannech
- la base départementale de Plein Air de Guerlédan
- les itinéraires départementaux de promenade et de randonnées (randonnées vélo, à pieds, à cheval)
- les sites de pratique des sports nature
- le Zoo parc de Trégomeur
- le Planétarium de Bretagne

Etudier et faire de la recherche-innovation

Avec 9 000 étudiants répartis dans 59 établissements dispensant près de 250 enseignements post-bac, le département des Côtes d'Armor jouit d'une offre de formations d'enseignement supérieur diversifiées et de qualité. Cette offre, complétée par la présence de filières d'excellence et recherche et innovation, constitue une opportunité formidable à la fois pour fixer nos jeunes étudiants costarmoricains mais également pour en attirer et rééquilibrer quelque peu le territoire breton en matière d'enseignement supérieur.

Aussi, le SRADDET gagnera à retenir cet item pour appuyer la dynamique partenariale locale incarnée par le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) et le Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche-Innovation visant à promouvoir et développer l'enseignement supérieur et les projets de recherche-innovation dans les filières que sont le numérique et la photonique, le froid et le génie climatique, l'agro-industrie et la sécurité alimentaire.

2.4 – Garantir la diversité et la richesse de notre environnement par la préservation durable du patrimoine naturel

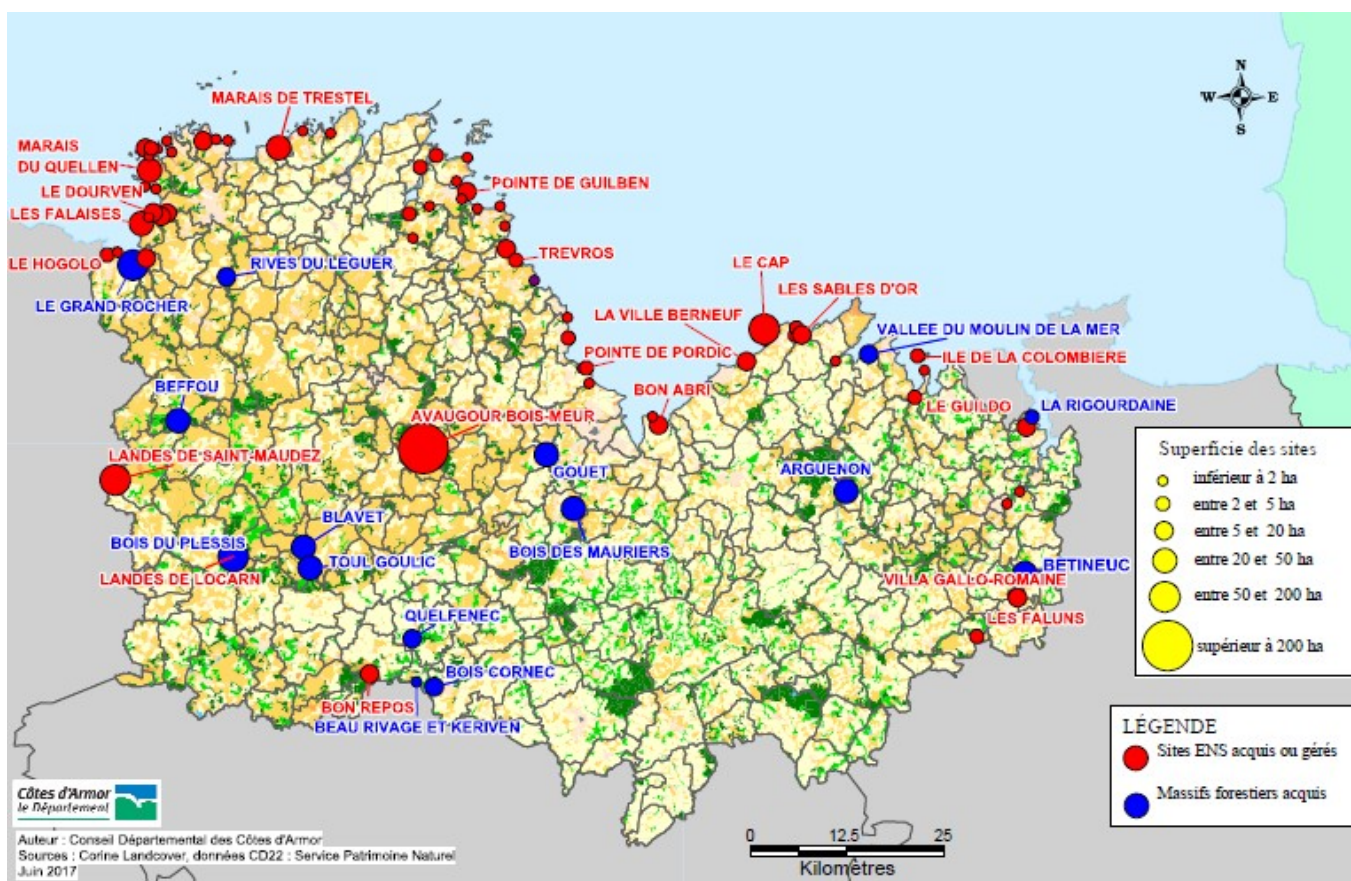
Assurer une préservation durable des sites naturels majeurs costarmoricains

Notre territoire jouit d'un patrimoine naturel remarquable dont la préservation est un enjeu fort. Le SRADDET devra prendre des orientations visant à conforter les politiques locales en matière de d'acquisition, de préemption, de protection, d'aménagement, de gestion et d'ouverture au public, car c'est notamment grâce à cette action exemplaire que 50 km de littoral costarmoricain ont été préservés ces dernières années.

De même, le SRADDET devra conforter le rôle du Département dans la gestion durable et écologique des espaces forestiers dont il est propriétaire, cette gestion des forêts revêtant des enjeux importants :

- la production de bois de qualité certifié PEFC (Plan European Forest Certification)
- la demande sociale d'ouverture au public et de pédagogie à l'environnement
- un rôle environnemental de protection des ressources en eau et de la biodiversité

Par ailleurs, nous attendons du SRADDET qu'il prenne des dispositions pour accompagner les acteurs locaux à faire aboutir leurs projets et les accompagner dans la gestion des sites naturels remarquables costarmoricains participant à l'image et l'attractivité des Côtes d'Armor, au 1^{er} rang desquels, l'Opération Grand Site portant sur les Caps d'Erquy et Fréhel et le Projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude.



La qualité de l'eau, une priorité

L'eau est une problématique et un enjeu prioritaire des Côtes d'Armor. La mobilisation des acteurs publics depuis près de 30 ans en faveur de l'eau et des milieux aquatiques est sans relâche et notre champ d'action pluriel :

- connaissance et suivi de la ressource en eau ;
- actions de reconquête de sa qualité ;
- préservation et valorisation du patrimoine bocager aquatique et littoral ;
- accompagnement de l'évolution des systèmes et pratiques agricoles ;
- maîtrise de l'aménagement foncier et rural.

Grâce à nos efforts communs, la situation globale s'améliore, mais il est nécessaire, plus que jamais, d'accroître l'efficacité des actions. Le nouveau Plan de lutte contre la prolifération des Algues Vertes résume bien cette volonté commune aux acteurs du territoire de poursuivre l'action pour limiter les proliférations dans un souci d'efficacité et d'objectifs partagés par tous.

Le SRADDET sera un outil privilégié de portage et d'actions dans ce domaine, il devra poursuivre des objectifs ambitieux et globaux en faveur de l'eau, de manière à préserver durablement sa qualité, et à garantir aux costarmoricains un accès sécurisé et équitable à ce bien commun.

Soutenir l'agriculture, marqueur économique, social et foncier de notre territoire

1^{er} producteur national d'œufs de poules, 2^{ème} producteur national de porc et de veaux et 3^{ème} producteur national de lait, les Côtes d'Armor ont une économie très nettement marquée par l'agriculture. Il est donc primordial d'accompagner les exploitants et les filières agricoles alors même qu'ils traversent une conjoncture défavorable.

Le SRADDET devra être mobilisé sur cet enjeu et veiller à fixer des orientations visant à préserver l'activité agricole, notamment en :

- confortant les initiatives visant à favoriser la consommation locales et les circuits courts à l'instar de la plate forme costarmoricaine AGRILocal
- accompagnant l'évolution des systèmes et pratiques agricoles,
- aidant à l'émergence de mesures d'innovation et de valeur ajoutée (transformation à la ferme, signes de qualité), de recherche d'autonomie (alimentaire, énergétique), ou s'inscrivant dans des approches environnementales déclinées à l'échelle des territoires de reconquête de la qualité des eaux, de lutte contre les algues vertes (matériels agro-environnementaux...),
- et garantissant la sécurité sanitaire, notamment en reconnaissant le rôle 1^{er} en la matière de LABOCEA, le laboratoire public d'analyse des départements du Finistère, d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor.

Conclusion

Notre contribution à l'élaboration du SRADDET, élaborée en collaboration avec l'agence départementale Côtes d'Armor Développement, a pour objet de mettre en lumière, à travers l'analyse des tendances socio-économiques ainsi que des priorités données à certaines politiques publiques, à la fois les enjeux ou fragilités mais également, les atouts et les ressources qui sont ceux des Côtes d'Armor et ainsi plaider pour une action forte pour cet espace.

Cette contribution est fondée à la fois sur un diagnostic volontairement lucide des réalités et enjeux auxquels le département des Côtes d'Armor est confronté et l'identification des principales actions engagées au moment où le territoire costarmoricain a connu une profonde évolution de sa carte intercommunale.

La Bretagne Nord, composante territoriale à part entière de l'ensemble régional, doté de sa propre cohérence, ne pourra seul relever tous les défis auxquels il devra impérativement répondre au cours de la prochaine décennie.

Aussi, nous attendons du SRADDET qu'il s'empare pleinement du contenu de cette contribution pour prendre des orientations et des déclinaisons opérationnelles à caractère vertueux, impulseur, accompagnateur, de soutien ou de renforcement des initiatives, des projets et des actions publiques locales.

Le Département des Côtes d'Armor souhaite que le SRADDET porte des objectifs ambitieux, déclinés en actions opérationnelles réalistes et adaptées aux spécificités territoriales afin de garantir la préservation des équilibres territoriaux et du patrimoine naturel, la qualité de vie des costarmoricains et les initiatives locales.

Il attend également que la mise en œuvre de ce schéma soit observée et évaluée dans sa déclinaison départementale.

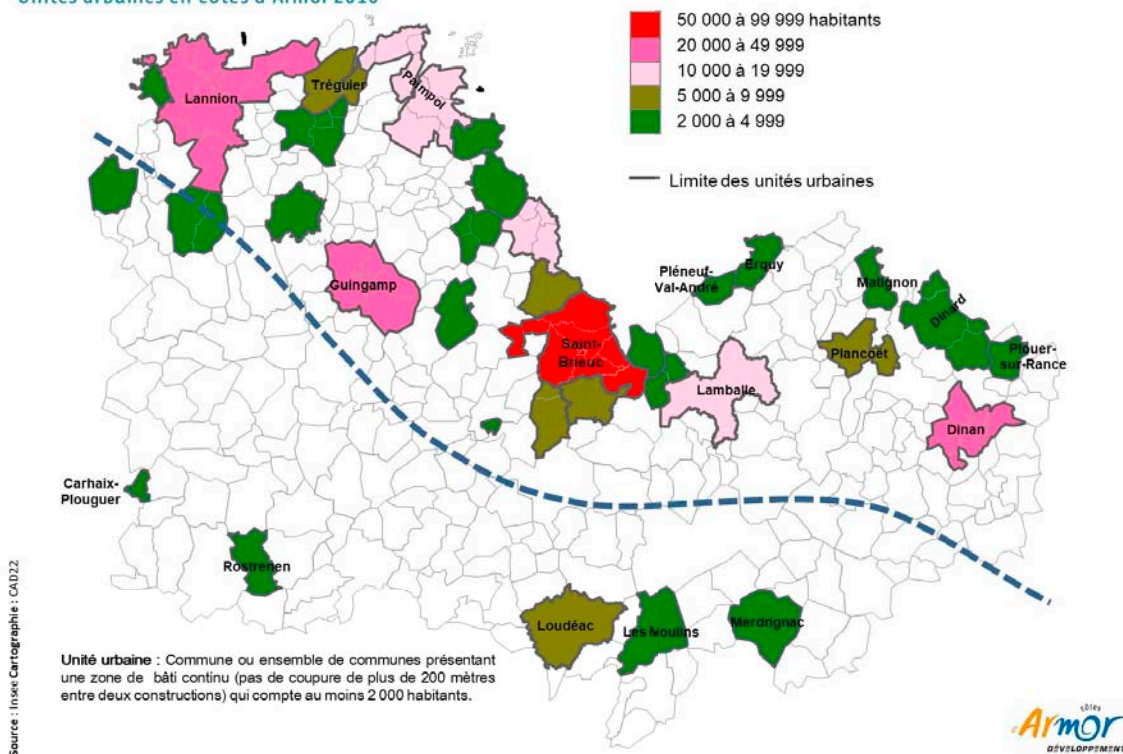
Par ailleurs, une gouvernance ouverte et active pour faire vivre ce schéma et le confronter aux réalités et évolutions exogènes, nous apparaît indispensable.

Enfin, si certains objectifs ou orientations devront être assortis d'un caractère prescriptif pour leur opérationnalité effective, le Département des Côtes d'Armor plaide plutôt pour privilégier une approche d'engagement concerté, équitable et contractualisée.

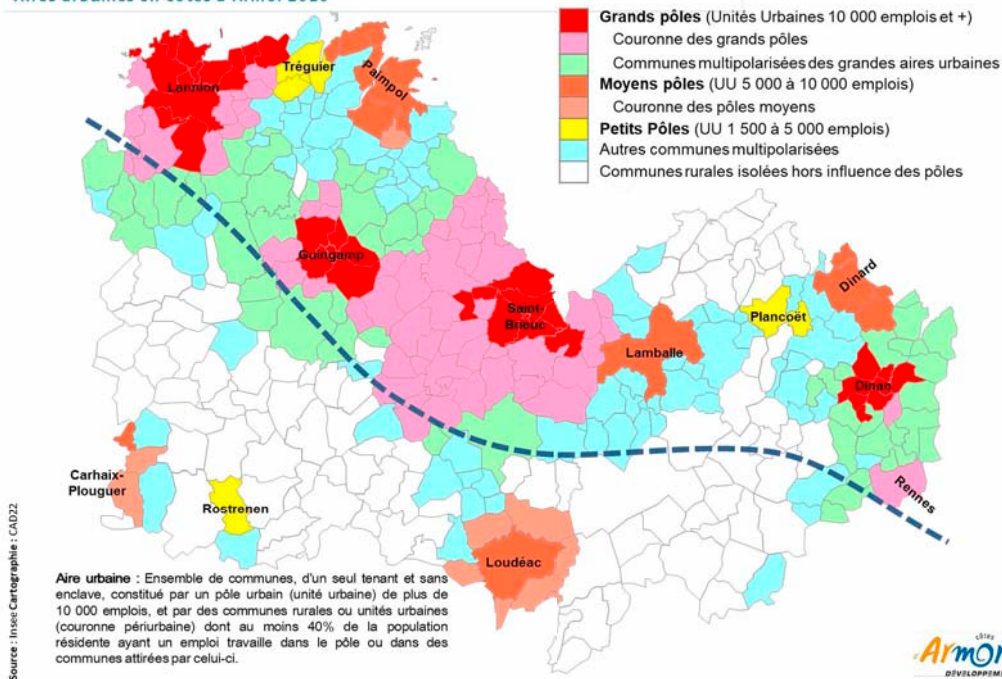
Annexe : Éléments cartographiques complémentaires pour bien comprendre les évolutions et recompositions territoriales à l'œuvre en Côtes d'Armor

Unités et aires urbaines

Unités urbaines en Côtes d'Armor 2010

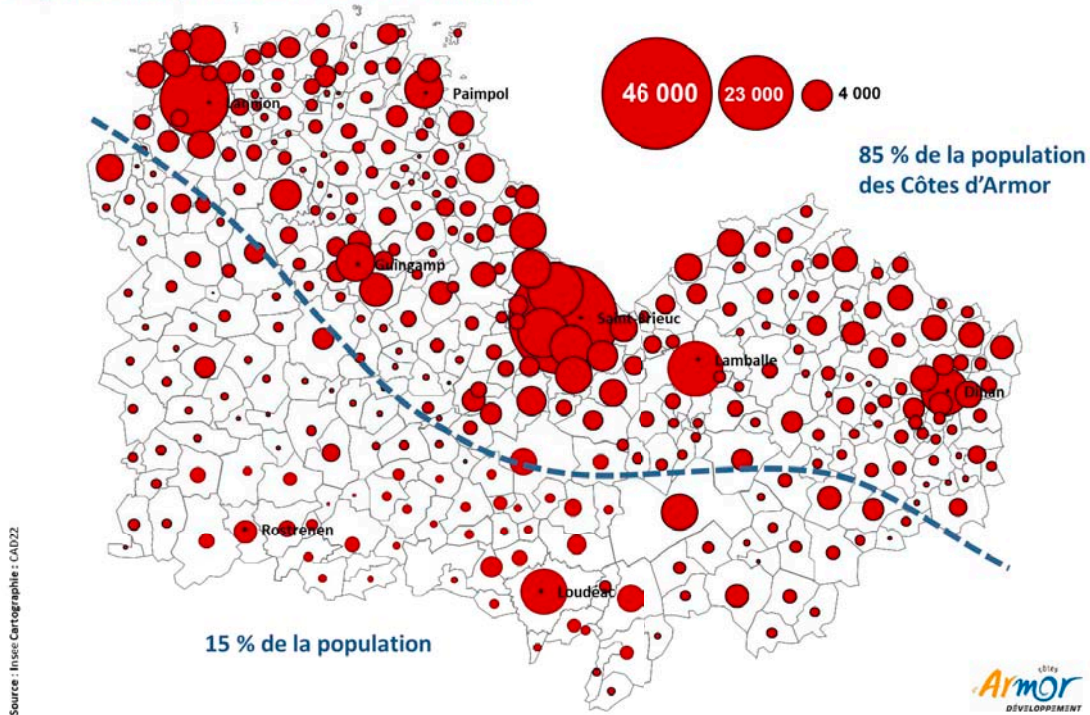


Aires urbaines en Côtes d'Armor 2010



Evolutions démographiques

Population municipale 2014 – COMMUNES COTES D'ARMOR



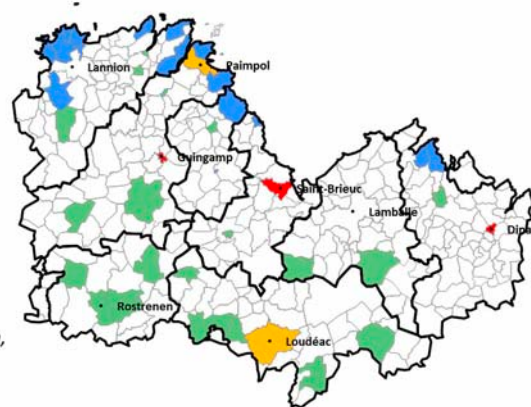
Source : Insee Cartographie : CAD22

Principales communes concernées par une baisse de population 2009-2014 : Centres villes, villes moyennes, petites villes rurales, communes littorales...

- « Situation inquiétante de certains cœurs d'agglomérations (Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp)...
- ...de villes importantes du département (Loudéac, Paimpol)...
- ...ou de petites villes qui contribuent à la structuration et à l'animation du tissu rural (Plouguernevel, Gouarec, Maël-Carhaix, Guerlédan, Callac, Bourbriac, Saint-Nicolas-du-Pélem, Corlay, Plouaret, Pontrieux, Lanvollon, Plouguenast, Rostrenen, Quintin, La Roche-Derrien, Plémy, Plumieux, Plénée-Jugon, Saint-Caradec, Plancoët, Moncontour, Tréguier, Merdrignac)...

...qui perdent des habitants au profit des communes périphériques

- De même pour de nombreuses communes littorales importantes (Ploumilliau, Trélévern, Plougrescant, Ploubazlanec, Plouézec, Pleubian, Pleudaniel, Lézardrieux, Plouguiel, Pléhédél, Plouha, Saint-Quay-Portrieux, Saint-Cast-le-Guildo, Matignon)...



- Centres villes (Cœurs d'agglomérations)
- Villes moyennes (> à 5 000 hab.)
- Petites villes rurales (< à 5 000 hab.)
- Communes, villes littorales

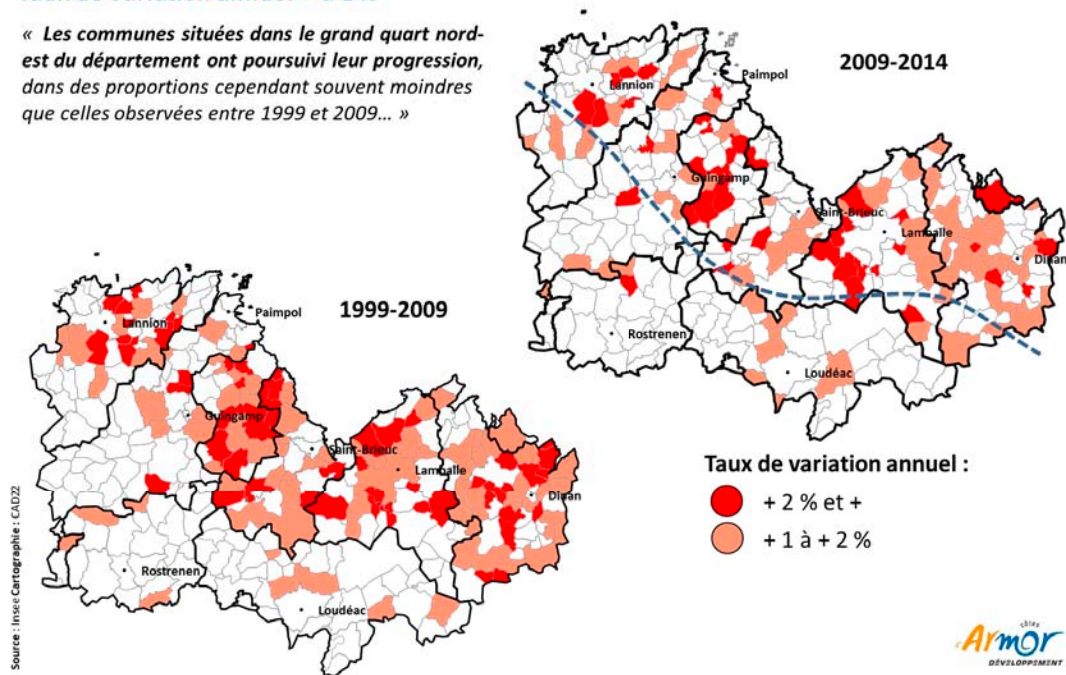
Source : Insee Cartographie : CAD22



Evolutions démographiques

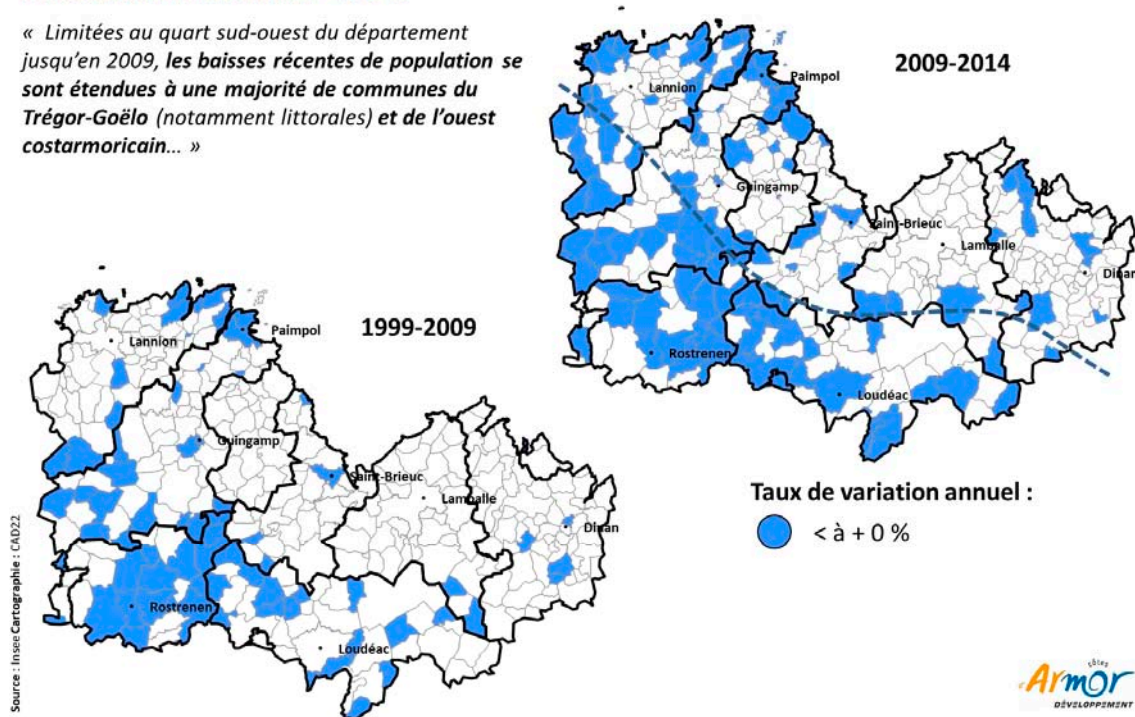
Evolution de la population municipale 1999-2009 et 2009-2014 Taux de variation annuel > à 1 %

« Les communes situées dans le grand quart nord-est du département ont poursuivi leur progression, dans des proportions cependant souvent moindres que celles observées entre 1999 et 2009... »



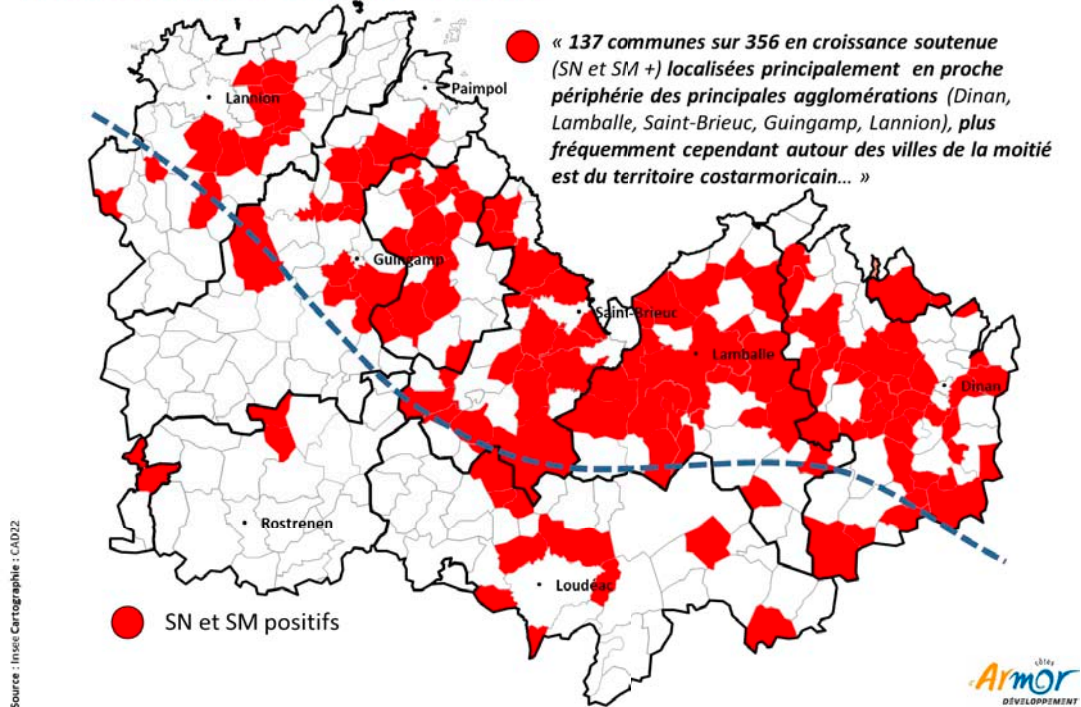
Evolution de la population municipale 1999-2009 & 2009-2014 Taux de variation annuel < à 0 %

« Limitées au quart sud-ouest du département jusqu'en 2009, les baisses récentes de population se sont étendues à une majorité de communes du Trégor-Goëlo (notamment littorales) et de l'ouest costarmoricain... »

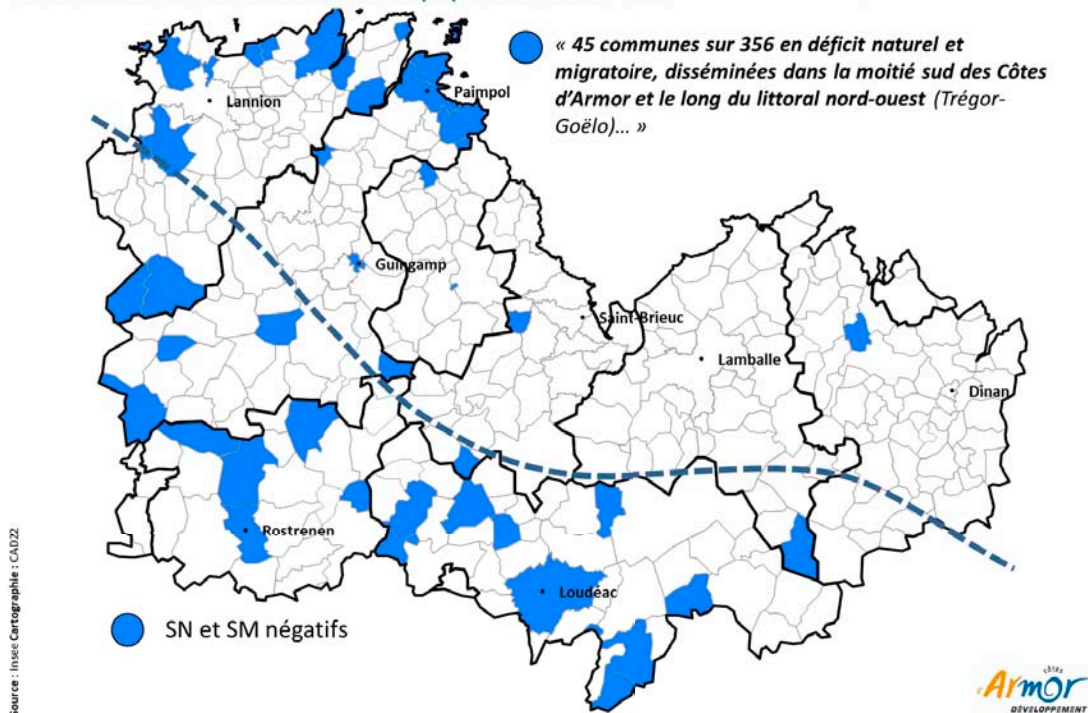


Evolutions démographiques

Caractérisation de l'évolution de la population 2009-2014

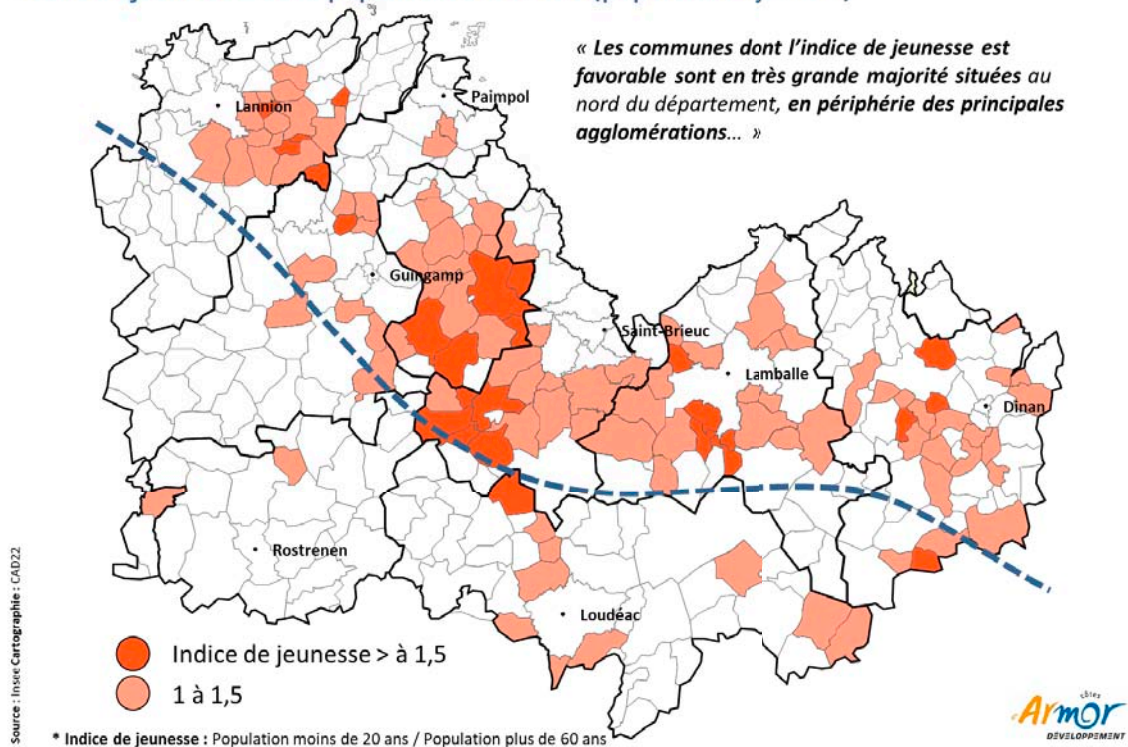


Caractérisation de l'évolution de la population 2009-2014

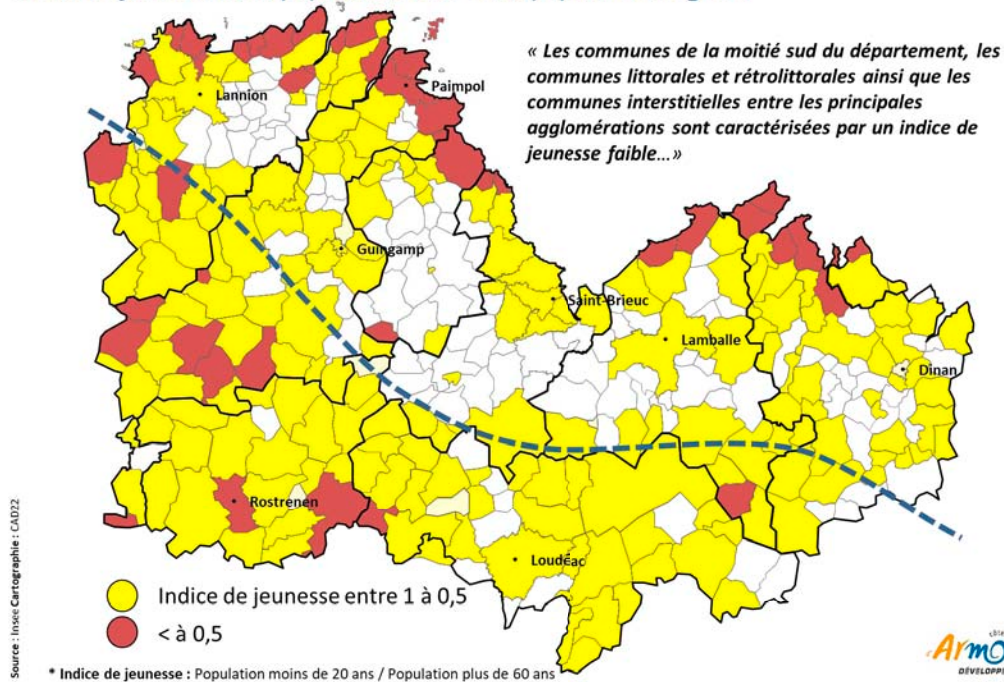


Indice de jeunesse de la population

Indice de jeunesse * de la population 2014 > à 1 (population « jeune »)

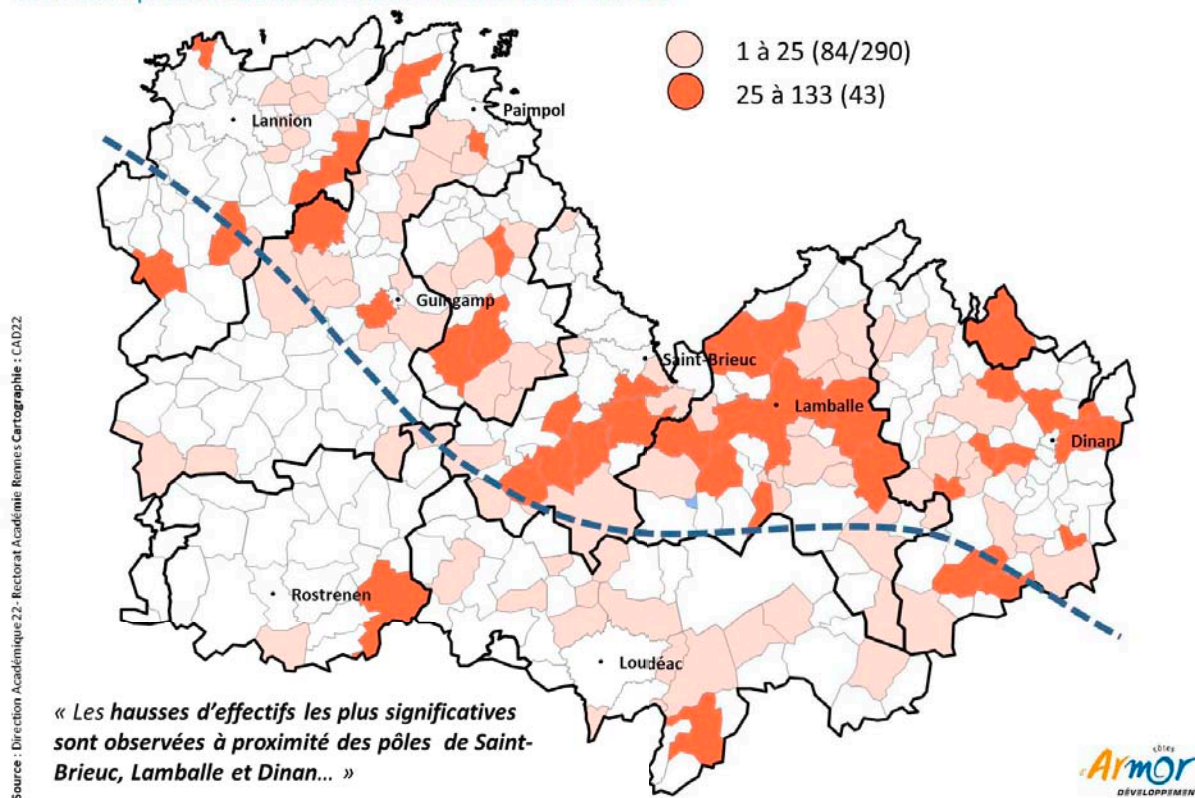


Indice de jeunesse de la population 2014 < à 1 (population « âgée »)

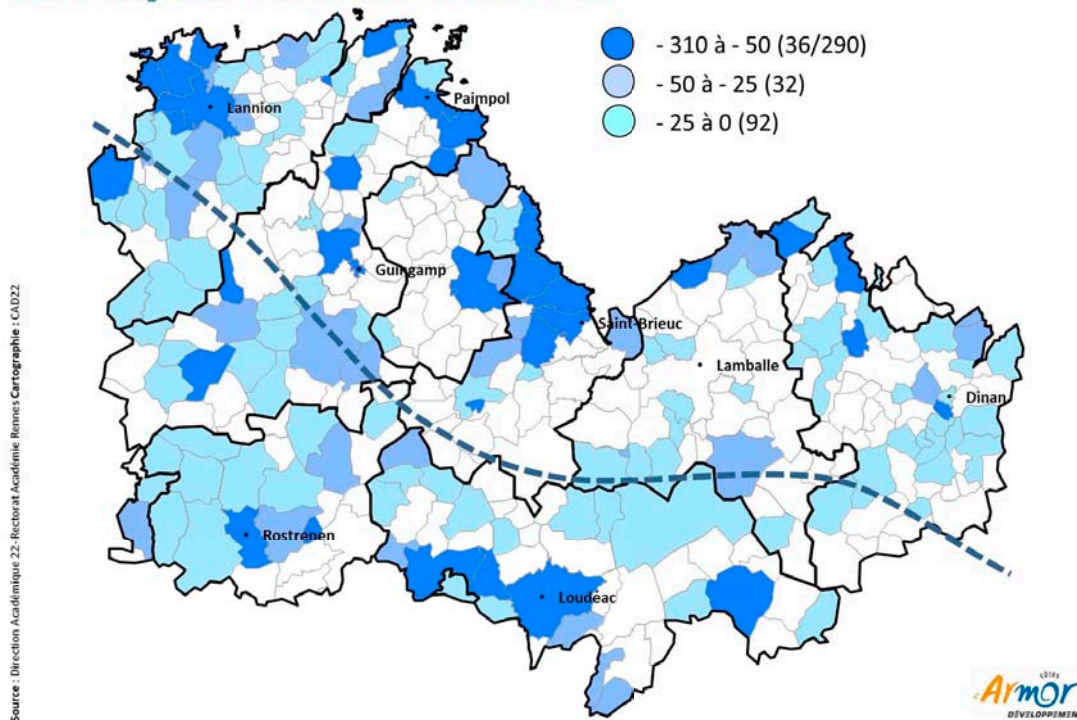


Evolution des effectifs scolaires (Ecoles publiques et privées)

Evolution « positive » des effectifs scolaires 2006-2016 - Nombre

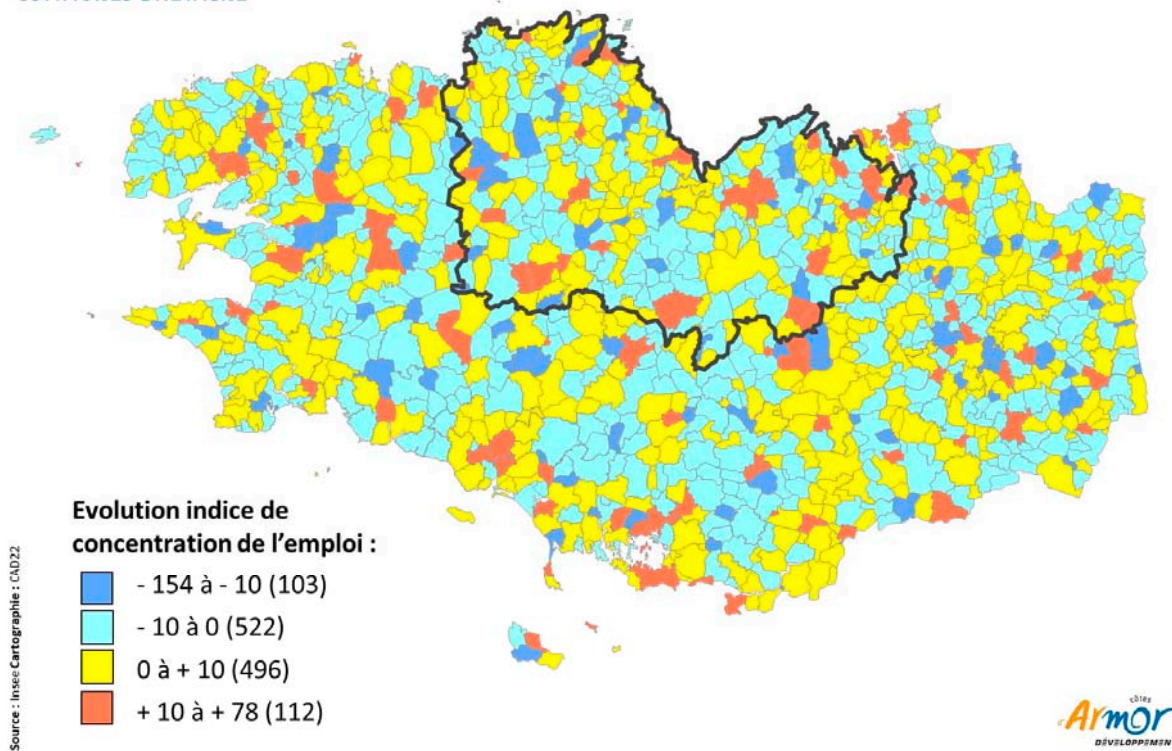


Evolution « négative » des effectifs scolaires 2006-2016 - Nombre



Evolution de l'emploi

Evolutions de l'indice de concentration (ou d'attractivité) de l'emploi 2009-2014 –
COMMUNES BRETAGNE



RÉGION BRETAGNE

**Schéma Régional d'Aménagement,
de Développement Durable
et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

**Contribution
des Côtes d'Armor**